

**Rapport du**

**PROJET EAF-NANSEN ATELIER DES FORMATEURS**

**Rome, 16–20 février 2009**



## LE PROJET EAF-NANSEN

La FAO a initié l'exécution du projet «Renforcement de la base des connaissances pour mettre en œuvre une approche écosystémique des pêcheries marines dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)» en décembre 2006. Le projet est financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad). Le projet EAF-Nansen fait suite aux précédents projets/programmes dans le cadre du partenariat entre la FAO, Norad et l'Institut de recherche marine (IMR) de Bergen en Norvège, pour l'évaluation et l'aménagement des ressources halieutiques dans les pays en développement. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements et en collaboration avec les projets grands écosystèmes marins (GEM<sup>1</sup>) soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM<sup>2</sup>) et d'autres projets régionaux qui ont le potentiel de contribuer à certains éléments du projet EAF-Nansen.

Le projet EAF-Nansen offre l'opportunité aux pays côtiers de l'Afrique subsaharienne partenaires de recevoir un appui technique de la FAO pour le développement de cadres nationaux et régionaux visant une approche écosystémique de l'aménagement des pêches et la possibilité d'acquérir des connaissances complémentaires sur leurs écosystèmes marins. Ces éléments seront utilisés pour la planification et le suivi des pêcheries et de leurs écosystèmes. Le projet contribue à renforcer les capacités des administrations nationales responsables de l'aménagement des pêches en introduisant des méthodes d'évaluation des risques écologiques pour identifier les questions d'aménagement d'importance majeure ainsi que la préparation, la mise en œuvre et le suivi des progrès de la mise en œuvre de plans d'aménagement des ressources marines conformes à l'approche écosystémique des pêches.

---

<sup>1</sup> En anglais: Large Marine Ecosystem

<sup>2</sup> En anglais: Global Environment Facility (GEF)

RENFORCEMENT DE LA BASE DES CONNAISSANCES POUR  
METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES  
PÊCHERIES MARINES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT  
(EAF-NANSEN GCP/ INT/ 003/ NOR)

Rapport du  
PROJET EAF-NANSEN ATELIER DES FORMATEURS

Rome, 16-20 février 2009

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou d'autres fins commerciales, y compris pour fins didactiques, pourrait engendrer des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse

copyright@fao.org  
ou au

Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications  
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation  
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

## **PRÉPARATION DU CE DOCUMENT**

Ce document est le rapport de l'Atelier des formateurs organisé par le projet EAF-Nansen "Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une Approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)" qui s'est tenue du 16 au 20 Février 2009 à Rome, Italie. Le rapport comprend les exposés présentés par les personnes ressources (l'annexe 10 – anglais seulement), le résumé des discussions qui ont suivi les exposés et les résultats du travail de groupe effectué par les participants. Le projet EAF-Nansen est reconnaissant à tous les participants de leur contribution à ce rapport et à toutes les personnes ressources de leurs présentations et des résumés fournis pour ce rapport.

**FAO, Projet EAF-Nansen.**

Report of the EAF-Nansen Project Trainers Workshop. Rome, 16–20 February 2009/Rapport du projet EAF-Nansen Atelier des formateurs. Rome, 16-20 février 2009.

*FAO EAF-Nansen Project Report/FAO, Rapport du Projet EAF-Nansen* No 6. Rome, FAO. 2011. 227p.

**RÉSUMÉ**

Un atelier pour les formateurs a été organisée au siège de la FAO à Rome du 16 au 20 Février 2009 au titre du projet EAF-Nansen "Renforcement de la base de connaissances pour et en appliquant une approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement". Il a été suivi par des experts issus des quatre régions opérationnelles du projet EAF-Nansen en Afrique et un expert du projet AEP en Europe.

Jorge Csirke, Directeur de la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a noté que l'atelier est l'une des activités parmi les plus importantes au sein de la composante du renforcement des capacités du projet EAF-Nansen et que les participants sont censés être impliqués dans les activités nationales et régionales en vertu du projet EAF-Nansen.

La formation a couvert les fondamentaux de l'approche écosystémique de la gestion des pêches (EAF), la méthodologie d'évaluation des risques écologiques et le développement et la révision des plans de gestion des pêches. Les participants ont également été introduits aux facilitations prévues pour l'atelier. Des exercices pratiques ont été organisés en groupes de travail.

Il a été noté que, bien qu'il existe plusieurs possibilités pour la gestion des pêches en Afrique conforme à l'approche écosystémique, les défis principaux comprennent l'obtention de l'engagements des politiques et des organes de gestion, reconnaissant que l'approche écosystémique des pêches n'est pas seulement un exercice scientifique et considérant le manque d'intégration institutionnelle et des ressources adéquates pour la gestion des pêches.

Les participants ont noté que la formation les avait préparés à la tâche qui leur est demandée mais ils ont admis que la pratique avait l'air un peu effrayant, et qu'il serait préférable d'organiser une autre réunion où les vraies questions présentées et les problèmes abordés. Les aspects du cours relatifs à la façon d'interagir avec les parties prenantes a été identifié comme extrêmement utile comme l'était la partie relative à la méthode d'évaluation des risques écologiques au point que il a été souligné que pour une meilleur compréhension un cours élargi spécifique aurait été préférable.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1.1 Ouverture de l'atelier	1
1.2 Objectifs et organisation de l'atelier	2
<b>2. GESTION DES PÊCHES ET APPROCHE ECOSYSTEMIQUE DES PÊCHES</b>	<b>2</b>
2.1 Introduction à l'AEP et pourquoi cela est nécessaire	2
2.2 Discussion générale sur les possibles opportunités pour l'application de l'AEP en Afrique	3
2.3 Introduction aux plans de gestion des pêcheries : Mise en place et révision des plans de gestion	4
2.4 Développement et application des plans de gestion des pêches compatibles avec l'AEP	5
2.5 Évaluation des coûts et avantages des différentes mesures et stratégies de gestion pour obtenir les résultats désirés	6
<b>3. L'AEP : DES PRINCIPES AUX APPLICATIONS PRATIQUES</b>	<b>7</b>
3.1 Esquisse du processus complet pour l'application de l'AEP	7
3.2 Comment déterminer les objectifs	7
3.3 L'arbre hiérarchique et l'identification des problèmes relatifs à l'AEP	8
3.4 Décider si un problème devrait être abordée-Comment hiérarchiser les problèmes	9
3.5 Elaboration des systèmes de gestion/rapports	11
<b>4. TRAVAIL DE GROUPE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN OPÉRATIONNEL DE GESTION DE PÊCHE</b>	<b>12</b>
<b>5. CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES DANS L'APPLICATION DE L'AEP</b>	<b>12</b>
<b>6. ENQUETES SUR L'ÉCOSYSTÈME DANS LE CONTEXTE DE L'AEP</b>	<b>13</b>
<b>7. COMMUNICATION</b>	<b>14</b>
<b>8. DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE POUR L'APPLICATION DE L'AEP</b>	<b>15</b>
8.1 Approche pratique de la gestion AEP dans les pêches côtières en Afrique	15
<b>9. FACILITATION PARTICIPATIVE</b>	<b>17</b>
9.1 Activités d'introduction	17
9.2 L'exercice de la roue de Magolis	17
<b>10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>18</b>
10.1 Résumé des difficultés et problèmes rencontrés pendant la semaine qui nécessiteront davantage de travail	18
10.2 Travail futur	19
<b>11. RÉFÉRENCES</b>	<b>19</b>

## ANNEXES

1. LISTE DES PARTICIPANTS	20
2. PROGRAMME DE L'ATELIER	23
3. PLAN DE BASE DU PROCESSUS AEP	25
4. CHAMP D'APPLICATION	34
5. IDENTIFICATION DES PROBLÈMES	36
6. ACTIONS RECOMMANDÉES	41
7. TECHNIQUES DE FORMATION	45
8. CE QU'IL FAUT FAIRE ET NE PAS FAIRE POUR LES PRÉSENTATIONS (39 astuces)	49
9. EXPLICATION DE LA ROUE DE MARGOLIS	52
10. PRESENTATIONS POWER POINT (voir version anglaise p. 47)	54
10.1 L'application de l'approche écosystémique à la pêche (G. Bianchi)	
10.2 Possibles opportunités pour la mise en œuvre de l'AEP en Afrique (J. Augustyn)	
10.3 Introduction aux plans de gestion des pêches pêcheries: mise en place et révision de plans de gestion (K. Cochrane)	
10.4 Discussion préliminaire sur l'AEP: leçons et astuces (R. Fletcher)	
10.5 Etape 2 du processus AEP: Champ d'application et valeurs (R. Fletcher)	
10.6 Cadres des mécanismes AEP: Identification des problèmes – Arbres à problèmes (R. Fletcher)	
10.7 Appliquer l'AEP dans la législation nationale (A. Skonhofs)	
10.8 Enquêtes/observations sur l'écosystème dans le contexte de l'AEP (T. Stromme)	
10.9 Développement d'une stratégie de communication pour le projet AEP-Nansen (K. Koranteng)	
10.10 Théorie sur la formation/apprentissage pour adulte (P. Colbert)	

## 1. INTRODUCTION

Comme partie du projet de la FAO «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une Approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement (EAF-Nansen GCP/INT/003/NOR)», un atelier des formateurs a été organisé du 16 au 20 février 2009, au siège de la FAO à Rome.

Ont pris part à l'atelier, des participants venant de chacune des quatre régions opérationnelles du projet sur le grand écosystème marin à savoir les zones du courant des Canaries, du courant de Guinée, des courants d'Agulhas et de Somalie et du courant de Benguela. La liste des participants et l'ordre du jour de l'atelier sont présentés à l'annexe 1 et à l'annexe 2 respectivement.

La formation a couvert les principes fondamentaux de l'approche écosystémique de la gestion des pêches, la méthodologie pour l'évaluation du risque écologique et le développement et l'examen des plans de gestion des pêcheries. L'atelier s'est aussi intéressé au projet

EAF-Nansen, à ses activités de même qu'aux résultats attendus. Les techniques de facilitation d'atelier ont également été présentées aux participants.

Ce rapport donne un bref aperçu des présentations et des discussions qui ont suivi. Tous les exposés en Powerpoint sont présentés en annexe.

### 1.1 Ouverture de l'atelier

En ouvrant l'atelier, M. Jorge Csirke, Directeur de la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a souhaité aux participants, la bienvenue à Rome et à l'atelier. Il a noté que l'atelier est l'une des activités les plus importantes de la composante sur le renforcement des capacités du Projet EAF-Nansen. Son exposé a été divisé en deux parties ainsi qu'il suit :

#### I. *Référence à l'AEP comme meilleure approche pour la gestion des pêches*

- a. Les principes à l'appui de l'approche écosystémique des pêches apparaissent clairement dans le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) adoptée par la FAO en 1995, et peuvent également remonter aux négociations de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) adopté en 1982, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et son agenda 21 tenue en 1992 et à la Convention sur la diversité biologique (CDB) organisée également en 1992.
- b. L'approche écosystémique des pêches a été abordée plus explicitement dans la Déclaration de Reykjavik adoptée à la Conférence de Reykjavik sur la pêche responsable dans l'écosystème marin, organisée conjointement à Reykjavik, en Islande, du 1er au 4 octobre 2001 par le gouvernement islandais et la FAO avec la coopération du gouvernement de la Norvège.
- c. Les résultats de la Conférence de Reykjavik et de la Déclaration de Reykjavik ont été présentés au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) tenu à Johannesburg en 2002. Le plan d'exécution des recommandations de ce sommet mondial a encouragé les pays à mettre en œuvre l'approche écosystémique d'ici à 2010 en faisant spécifiquement référence à la Déclaration de Reykjavik.

- d. La vingt-cinquième session du COFI en 2003 a appuyé le rôle de facilitation de la FAO dans le processus d'adoption de l'approche écosystémique comme convenu lors du SMDD.

## II. Référence aux objectifs du SMDD et à l'application de l'AEP

- e. Art. 30 du plan de mise œuvre du SMDD: Les océans, les mers, les îles et les zones côtières constituent une composante intégrée et essentielle de l'écosystème de la planète et revêtent une importance cruciale pour la sécurité alimentaire dans le monde et la prospérité économique et le bien-être d'un grand nombre d'économies nationales, notamment dans les pays en développement. Assurer la mise en valeur durable des océans nécessite une coordination et une coopération efficaces, y compris aux niveaux mondial et régional, entre tous les organismes concernés et l'adoption de mesures à tous les niveaux pour: encourager l'application, d'ici à 2010, de l'approche écosystémique, en prenant note de la Déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin et de la décision 5/6 de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (paragraphe (d)).

M. Csirke a noté que le projet EAF-Nansen constitue l'appui de la FAO aux pays membres pour appliquer l'AEP en conformité avec la recommandation du COFI et que la Norad fournit l'appui financier pour cela. Il a réitéré l'importance de l'atelier et souhaité à tous les participants un séjour agréable à Rome.

### 1.2 Objectifs et organisation de l'atelier

Gabriella Bianchi du Service de la gestion et de la conservation des pêches de la FAO a donné les objectifs de l'atelier. Il s'agit de fournir aux pays participants la capacité supplémentaire pour aider à la formation et à l'exécution des activités du projet EAF-Nansen. Elle a dit qu'on s'attend à ce que les participants aident la FAO dans le suivi des activités de terrain liés à la mise en œuvre du projet et agissent également comme personnes ressources dans la mesure du possible.

## 2. GESTION DES PÊCHE ET APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DES PÊCHE

### 2.1 Introduction à l'AEP et pourquoi cela est nécessaire

La présentation introductive dont les points saillants sont exposés ci-dessous a été faite par Gabriella Bianchi de la FAO.

#### *Qu'entend-on l'AEP?*

«Une approche écosystémique des pêches s'efforce d'équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humains des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques valables».

#### *Pourquoi l'AEP?*

- Progrès scientifiques (effets environnementaux sur les ressources halieutiques et effets de la pêche sur les espèces non ciblées et sur les habitats, effets de la chaîne alimentaire et biodiversité).
- Enseignements tirés des pratiques de gestion conventionnelle.

- Reconnaissance d'un large éventail d'intérêts dans les écosystèmes marins.
- Accroître la prise de conscience de l'impact négatif de l'activité de pêche sur l'environnement marin et de son état.

### *Principes de l'AEP*

L'AEP se base sur la gestion conventionnelle des pêches.

### *Comparaison avec d'autres approches*

Plusieurs approches sont proposées dans le cadre du développement durable des écosystèmes aquatiques. Certaines d'entre elles sont des approches intersectorielles (ou intégrées) qui traitent des objectifs de développement durable dans une région/écosystème donnés comprenant tous les secteurs (par exemple la pêche, l'exploitation minière, la navigation, le tourisme, etc.). Ici les droits sont alloués à différents groupes d'utilisateurs et la priorité est à la résolution des conflits. La gestion intégrée des océans, la gestion écosystémique et la gestion intégrée des zones côtières en constituent des exemples. Par ailleurs, les approches sectorielles traitent des objectifs et des intentions du développement durable dans un secteur donné. Le défi est alors de s'assurer qu'il y ait compatibilité avec le cadre fourni par la stratégie globale. Exemple: l'AEP

## **2.2 Discussion générale sur les possibles opportunités pour l'application de l'AEP en Afrique**

Le point de l'ordre du jour a été conduit par Johann Augustyn et Kwame Koranteng et a commencé avec une présentation du premier. Les points saillants de la présentation et des discussions sont exposés ci-dessous.

### *Qu'est-ce qui a été réalisé?*

- Sur requête du Comité directeur du programme sur le grand écosystème marin du courant de Benguela (GEMCB), le Département des pêches de la FAO a collaboré avec ce programme dans le projet «Étude de faisabilité sur l'exécution de l'AEP dans la région du GEMCB». C'était le premier projet AEP de ce genre en Afrique. Le projet était un effort de coopération entre le programme GEMCB, les agences de gestion des pêches de l'Angola, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, et de la FAO. Il a commencé en janvier 2004 et s'est achevé en décembre 2006.
- Dans les pays du programme LME dans les secteurs du courant d'Agulhas et de Somalie, du courant de Guinée (GCLME) et du courant des Canaris (CCLME) il y a eu des ateliers de familiarisation sous l'égide du projet EAF-Nansen et des groupes de travail régionaux et nationaux ont été constitués. Les pays ont été très intéressés par ces initiatives.

### *Le projet sur la faisabilité AEP du GEMCB*

Le but principal du projet sur la faisabilité AEP du GEMCB était d'examiner la faisabilité de la gestion AEP dans la région couverte par le LEMCB à travers l'examen des questions, des problèmes et des besoins existants relatifs à l'AEP, et le développement de différentes options de gérance pour atteindre la gestion durable des ressources à un niveau de l'écosystème. Les objectifs du projet couvraient ce qui suit:

- Revue de toutes les pêcheries importantes dans une perspective écosystémique.
- Analyses coût-bénéfice de l'application de l'AEP, présentation aux gestionnaires et décideurs.

- Proposer les objectifs opérationnels et les objectifs pour la mise en œuvre de l'AEP.
- Identifier les mesures et règles de gestion pour obtenir des résultats.
- Collaborer avec les gestionnaires et les décideurs en vue de formuler des avant-projets de plans de gestion pour l'AEP aux niveaux national et régional.
- Développer des techniques et des approches améliorées pour renforcer le processus de prise de décision, par exemple des analyses pour les points de référence et l'évaluation des règles de décision.
- Identifier les indicateurs utiles de l'écosystème et l'application pour caractériser l'état, les changements, et le fonctionnement de l'écosystème.
- Identifier les besoins de la recherche.
- Proposer des mesures incitatives.
- Recommander des arrangements institutionnels appropriés.
- Informer les parties prenantes des résultats du projet.

Les revues comprenaient un résumé des données disponibles et des mesures de gestion en vigueur dans le secteur de la pêche. Les évaluations du risque écologique ont été réalisées pour un certain nombre de pêcheries y compris l'identification des problèmes, la hiérarchisation et l'évaluation de la performance. Des analyses coût-bénéfice ont également été faites. Les détails de ces analyses sont montrés dans les présentations de même que les résultats du projet dans les trois pays.

#### *Défis pour l'Afrique*

- Avoir l'adhésion des politiques et des décideurs; l'AEP n'est pas qu'un exercice scientifique.
- Coût de la recherche contre la justification économique.
- Manque d'intégration institutionnelle et de ressources convenables pour la gestion des pêches.

#### *Opportunités pour l'Afrique*

- Modèle de base existant.
- Exemples déjà appliqués à divers niveaux dans les pays avec différentes capacités.
- Programmes régionaux financés avec des dons et des ressources disponibles dans plusieurs pays africains.
- Processus relativement simple – peut être mis en œuvre sans coûts additionnels énormes des petites aux grandes pêcheries.
- Sensibilisation et questions courantes, par exemple le changement climatique.
- Avantages supplémentaires pour tous les aspects de la gestion des pêches et du renforcement des capacités.

### **2.3 Introduction aux plans de gestion des pêcheries: mise en place et révision des plans de gestion**

Kevern Cochrane, Chef de service de la gestion et de la conservation des pêches de la FAO a introduit le sujet et donné les sources d'information y afférentes. Il a donné la définition d'un plan de gestion ainsi qu'il suit:

«Un plan de gestion des pêcheries est un arrangement formel ou informel entre une autorité de gestion des pêches et les parties prenantes intéressées qui identifie les partenaires dans la pêcherie et leurs rôles respectifs, détermine les objectifs convenus pour la pêcherie et spécifie

les règles de gestion et les règlements qui s'y appliquent et fournit d'autres détails concernant la pêche ayant un rapport avec les fonctions de l'autorité chargée de la gestion des pêches».

Il a dit qu'un plan de gestion des pêcheries décrit:

- Où, quoi, au sujet de qui?
- Que veut-on réaliser?
- Comment y parvenir?
- Comment savoir si l'on y parvient ou pas?

Il a dit que le plan devrait être un document vivant (c'est-à-dire à jour, utile et reflétant l'état réel de la pêche), pratique (comprenant des instructions claires y compris des conseils au gestionnaire et aux parties prenantes), et le produit de la consultation avec les parties prenantes. Il devrait être disponible pour tous et servir de référence de base pour des discussions et la résolution des conflits dans la pêche. M Cochrane a noté qu'un plan de gestion ne devrait pas être trop vague et général, ni d'utilité exclusif du gestionnaire ou juste un engagement formel qui sera oublié dès qu'il sera complété. Il ne devrait pas être non plus un document secret à la seule disposition de l'agence de gestion des pêches.

M Cochrane a décrit le processus d'élaboration (ou de révision) d'un plan de gestion. Ce processus comprend la consultation, la définition des finalités du plan de gestion, la collecte et l'analyse des informations de base, la définition des objectifs pour la pêche, et la formulation des règles. Il doit également y avoir un mécanisme pour suivre, évaluer, et réviser le processus. D'autres étapes et éléments importants sont abordés dans la présentation Powerpoint. Il a donné des exemples des contenus requis d'un plan de gestion AEP, et les grandes lignes des plans pour la pêche de crevettes roses au nord de l'Australie, la pêche de Cayos Cochinos en Honduras et le plan de gestion de l'Union européenne et de la Norvège pour les aiglefin de la mer du Nord. Il a posé ensuite les questions suivantes aux participants:

- Des plans de travail «vivants» ont-ils été utilisés dans certaines pêcheries?
- Pouvons-nous viser des plans de gestion fonctionnels sur la base de l'AEP dans les pêcheries les plus importantes de chaque pays?
- Ceux-ci pourraient-ils être un résultat utile du projet EAF-Nansen?
- Quelle formation supplémentaire et/ou appui, le cas échéant, exigeriez-vous pour conduire un tel processus?

## **2.4 Développement et application des plans de gestion des pêches compatibles avec l'AEP**

M Cochrane a décrit les informations requises pour des plans de gestion dans le cadre de l'AEP. Il a dit que ce sont les mêmes informations que celles utilisées pour la gestion conventionnelle avec des conditions supplémentaires sur les habitats critiques qui peuvent être affectés et les impacts potentiels directs et indirects de la pêche sur ces habitats. D'autres conditions supplémentaires comprennent la composition spécifique à la fois des captures accessoires retenues et celles non retenues et les effets potentiels de la mortalité par pêche additionnelle sur les populations affectées, les quantités potentielles de déchets/détritus occasionnés par la pêche et les effets éventuels des engins perdus ou abandonnés sur les poissons et/ou d'autres organismes. D'autres sont les connaissances sur l'écosystème dans lequel la pêche a lieu y compris l'impact d'autres activités anthropiques telles que les rejets de nutriments et de contaminants et les interactions biologiques majeures auxquelles les espèces capturées participent et les effets potentiels de la pêche sur ces interactions. Il a noté que des

efforts particuliers devraient être faits pour identifier de possibles interactions avec des espèces critiques, avec des espèces servant de fourrage importantes pour le transfert d'énergie dans la chaîne alimentaire, et avec les espèces structurantes de l'habitat telles que les coraux. On doit également prendre en compte les mesures éventuelles de gestion pour réduire les incidences défavorables sur l'environnement.

Il a terminé par le développement d'un modèle en vue de choisir de nouvelles mesures pour l'AEP ou de les modifier. Cela commence en s'accordant sur les grands objectifs pour la pêche et en identifiant et hiérarchisant les problèmes relatifs à l'AEP. Les mesures de gestion pour aborder les questions prioritaires sont étudiées avec les coûts et les avantages des options de gestion pour tous les objectifs convenus. Les mesures optimales sont choisies et mises en application.

## **2.5 Évaluation des coûts et avantages des différentes mesures et stratégies de gestion pour obtenir les résultats désirés**

Mme Cassandra De Young du service de l'économie et de la planification des pêches de la FAO a rappelé au groupe que comme nous partons de la gestion conventionnelle des pêches à l'AEP, la gamme des coûts et des avantages provenant des choix de gestion à prendre en compte pendant le processus de planification est plus large. Les avantages peuvent être en termes de plus grande protection pour les espèces menacées, une plus grande stabilité à long terme dans les approvisionnements alimentaires pour la communauté locale, un gaspillage réduit, ou beaucoup d'autres possibilités. Les coûts pourraient inclure les coûts directs d'exécution (par exemple les coûts de gestion accrus) aussi bien que les coûts indirects ou induits résultant de la façon dont l'AEP est mise en œuvre (par exemple emplois et revenus à court terme réduits). Ces coûts et avantages peuvent être groupés sous quatre titres: écologique, gestion/gouvernance, économique, et social.

Une large gamme de méthodologies pourrait être utilisée pour mesurer les avantages et les coûts pour l'application de l'AEP; ces méthodes viennent d'un éventail de traditions et d'approches disciplinaires. Parmi ces méthodes, le choix variera d'un cas à l'autre selon, entre autres, le temps et les fonds disponibles, la complexité des avantages et des coûts et la disponibilité de données. Les exemples de telles méthodes varient fortement du groupe quantitatif et complexe (par exemple les modèles bioéconomiques et les méthodes économiques d'évaluation) au groupe qualitatif. Comme formateurs, il est important de comprendre l'éventail des coûts et avantages potentiels et les divers outils et méthodes disponibles afin d'appliquer ceux appropriés pour leurs contextes.

L'étude des impacts distributionnels concernés est cruciale à la compréhension des coûts et bénéfices dérivant de l'application de l'AEP. Les formateurs devront aider les parties prenantes à évaluer ce qui suit:

- i. à qui reviennent les divers coûts et avantages (par exemple un sous-secteur supporte les coûts tandis qu'un autre sous-secteur récolte les avantages);
- ii. à quel moment les divers coûts et avantages se produisent-ils (par exemple à court terme, à long terme); et
- iii. à quelle échelle (locale, nationale, internationale) se réalisent les coûts et les avantages (par exemple des coûts locaux et des avantages globaux).

### **3. L’AEP: DES PRINCIPES AUX APPLICATIONS PRATIQUES**

Rick Fletcher, le consultant de l’atelier a donné plusieurs présentations sur l’AEP partant des principes de base aux applications pratiques de l’approche. Ces présentations sont résumées ci-dessous.

#### **3.1 Esquisse du processus complet pour l’application de l’AEP**

M. Fletcher a présenté un document qui décrit toutes les activités qui doivent être entreprises pour permettre de compléter le processus de l’AEP. Ces activités sont énumérées dans trois catégories d’individus/groupes susceptibles d’entreprendre les activités :

- FAO (y compris tout consultant)
- Institutions de recherche (si elles ne font pas directement partie de l’agence chargée de la gestion)
- Le pays (y compris l’agence en charge des pêches et d’autres parties prenantes indiquées)

Des informations détaillées et des actions à prendre par chaque groupe dans chacun de ces segments sont présentées à l’annexe 3. Le processus global est divisé en séries de segments (comme énuméré ci-dessous) sur la base de leur ordre chronologique probable dans le processus.

- Initiation
- Activités préliminaires
- Réunions pour définir les objectifs
- Entre la réunion pour définir les objectifs et l’atelier des parties prenantes
- Atelier des parties prenantes
- Résultat de l’atelier
- Plan opérationnel
- Plan de gestion
- Exécution du projet
- Revue du processus

#### **3.2 Comment déterminer les objectifs**

C'est une étape importante à entreprendre au début du processus parce qu'elle détermine comment le reste du processus d'AEP fonctionnera. Il a été précisé au groupe que l’objectif principal de l’évaluation devrait être défini par l’agence responsable de la gestion des pêches (dans la plupart des cas pour les pays africains, c'est l'autorité de gestion des pêches). Pour les besoins du processus de l’AEP, toute entité qui doit être évaluée s'appellera "une pêcherie". Le système peut fonctionner à n’importe lequel de ces niveaux :

- Un sous-ensemble d’une pêcherie (géographiquement ou légalement séparé)
- Une pêcherie entière même si elle couvre plusieurs zones/espèces/méthodes de pêche
- Une collection de pêcheries

Là où il est clair que la pêcherie et les activités de pêche sont évaluées, le système AEP fonctionne beaucoup plus efficacement. Par conséquent, on doit reconnaître que les évaluations les plus simples font partie des pêcheries facilement identifiables.

Il a également été précisé que l'autre facteur clé pour produire des résultats réussis de l'AEP est que la gestion ne peut réellement réussir que quand la finalité coïncide assez étroitement avec les pouvoirs de la juridiction de gestion. Si vous n'avez pas le pouvoir de réglementer ou de gérer une activité, alors vous ne pouvez pas établir normalement les objectifs ou les niveaux de performance ni d'introduire les arrangements de gestion pour réaliser ces derniers. Il faut donc un certain réalisme sur l'importance des objectifs de l'évaluation. Pour aider à les définir, il a été suggéré de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les méthodes de pêche concernées (par exemple ligne, senne coulissante, autre)?
- Quels sont les groupes de pêcheurs concernés (par exemple commerçant, étranger, local, artisanal, sport)?
- Quelles sont les espèces couvertes (juste les espèces cibles ou les espèces non cibles)?
- Quel secteur spatial couvre-t-elle/ou ne couvre-t-elle pas (toute la ZEE; eaux territoriales, une strate bathymétrique, une distance à partir du rivage, espaces aquatiques entre les îles)?
- Quelles sont les agences de gestion impliquées (pêches, contrôle et surveillance, douanes, immigration, commission, environnement, etc.)?

L'autre information critique à documenter pour formuler les propos concerne ce que compte réaliser la communauté à partir de la pêche. En répondant à cette préoccupation, on doit savoir ce que sont les valeurs de la communauté ou ses objectifs stratégiques.

En termes de valeurs sociétales ceux-ci incluent souvent:

- la durabilité spécifique
- la viabilité spécifique
- les résultats économiques
- les résultats sociaux
- la sécurité alimentaire

### **3.3 L'arbre hiérarchique et l'identification des problèmes relatifs à l'AEP**

Après avoir déterminé les objectifs, l'étape suivante dans le processus de l'AEP est d'identifier tous les problèmes pertinents (en tenant compte des objectifs) dans les composantes de l'AEP (espèces retenues, espèces non retenues, écosystème, communauté locale, niveau national, gouvernance et facteurs externes) pour «la pêcherie» concernée. Il est important de bien définir les points focaux car cela affectera considérablement les problèmes identifiés. Par exemple, selon les objectifs choisis pour une pêcherie côtière, cela peut affecter ou pas la pêche de subsistance dans la zone.

Au cours du processus, on peut s'aider en utilisant et en modifiant un ensemble *d'arbres génériques à problèmes (schéma hiérarchique)*. Il y a un arbre à problèmes pour chacune des principales composantes de l'AEP. Chaque arbre générique contient la plupart des types/catégories de problèmes qui sont susceptibles d'être pertinentes à la pêche à travers chacune de ces catégories – indépendamment du niveau où la pêche est examinée. Cela maximise la cohérence et minimise les possibilités de laisser échapper des problèmes.

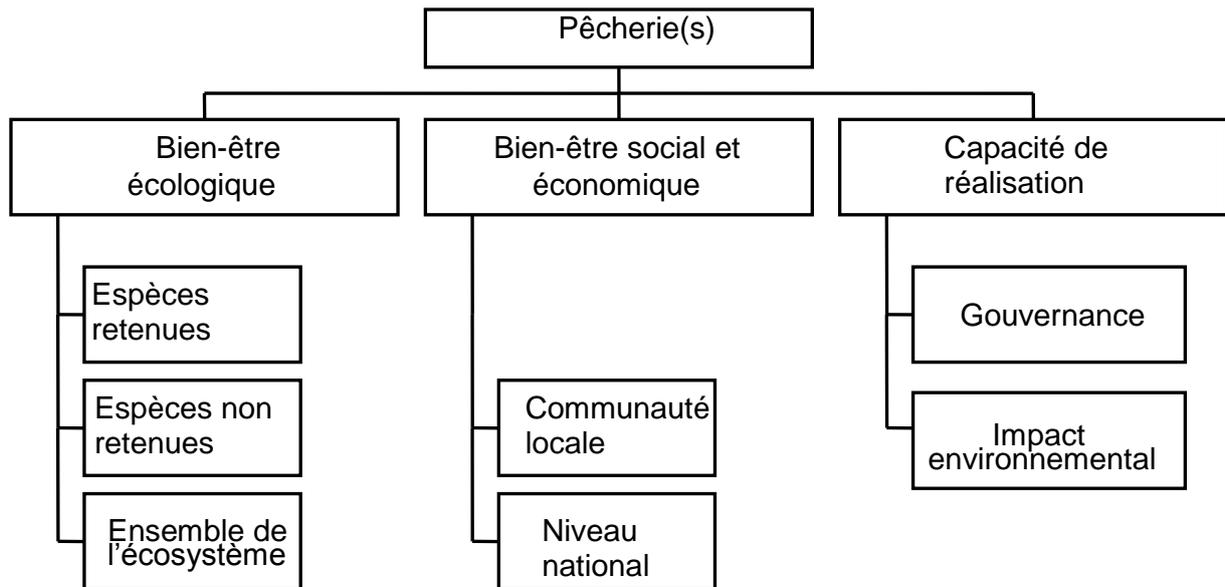


Figure. 1: Arbre à problèmes montrant les catégories principales dans le cadre de l'AEP

Ces éléments ne sont cependant que le point de départ; chaque pêcherie doit concevoir des arbres pour convenir aux circonstances individuelles. Cela peut impliquer de subdiviser certains des problèmes pour avoir plus de détails, ajoutant des problèmes qui n'étaient pas là auparavant, ou retirant ceux qui ne sont pas pertinents. La nécessité d'ajouter, de retirer ou de modifier les arbres dépendra des méthodes de pêche utilisées, des zones d'opérations, des espèces impliquées et les types de communautés où de pêche pratiquée.

Pour un exercice pratique (voir la section 5), une feuille de calcul a été fournie aux participants avec les titres/entêtes des catégories pour chacun des arbres inclus (tableau 1). Un des groupes a ajouté des problématiques concernant la pêcherie sur laquelle il travaillait sous chacun des titres/entêtes. L'autre groupe a utilisé un logiciel appelé *Mind Mapping* utile non seulement pour cartographier les problèmes dans un format similaire à celui de l'arbre à problèmes mais aussi pour enregistrer les informations ou les rapports sur ces problèmes (c'est donc un outil très avantageux pour une telle activité).

Après avoir identifié les problématiques, il est important que chacune des valeurs pertinentes (durabilité économique, social, etc.) que l'agence responsable de la gestion/ la communauté a voulu réaliser pour chacune d'elles, soit déterminée. On a indiqué que chacune de ces différentes valeurs (c'est-à-dire que on peut avoir besoin d'une estimation sur la durabilité pour un problème mais que un résultat de nature sociale peut également être bien plus important) peut avoir comme conséquence des niveaux très différents de risque et donc des résultats différents de gestion peuvent être requis. En conséquence il est essentiel que s'il y a différents objectifs, que ceux-ci soient reconnus et convenus d'avance.

### 3.4 Décider si un problème devrait être abordée – Comment hiérarchiser les problèmes

Un grand nombre de problèmes peuvent être identifiés pour n'importe quelle pêcherie mais leur pertinence variera considérablement. En conséquence, il est nécessaire d'avoir une certaine manière de hiérarchiser les problèmes de sorte que seules les questions qui exigent des actions de gestion reçoivent des ressources qui sont habituellement plutôt rares.

Pour déterminer la priorité des problèmes, et donc le niveau approprié de la réponse de gestion, le processus de l'AEP utilise les méthodes d'analyse des risques. Un certain nombre d'outils d'analyse des risques peuvent être utilisés pour aider à ce processus. Toutes les méthodes d'évaluation des risques fonctionnent en estimant «le risque» de ne pas répondre aux objectifs qui sont, de retour affectés par les valeurs/résultats visés. Ainsi ce processus est lié aux valeurs qui ont été identifiées dans la partie initiale du processus.

Le premier système d'analyse des risques décrit était le système le plus simple qui a employé directement les trois catégories de risques, ce qui est plus approprié pour l'utilisation dans les processus de consultation au sein de la communauté mais pourrait également être utile pour l'évaluation des objectifs économiques et sociaux. L'approche par catégorie utilise des descriptions pour aider à évaluer s'il y a un risque élevé, moyen ou faible de ne pas atteindre les objectifs. On a également indiqué que des systèmes plus simples sont disponibles – comme utiliser des supports visuels (par exemple adhésifs) pour mettre en exergue les priorités d'un groupe d'e parties prenantes – et peuvent parfois être des méthodes utiles pour l'identification des questions prioritaires.

Le deuxième système plus robuste, qui est basé sur la Norme d'évaluation des risques Australie/Nouvelle Zélande (Standards Australia, 2004; Fletcher, 2005), est plus approprié pour l'utilisation avec un groupe technique pour les principaux risques écologiques (d'autres méthodes formelles d'analyse de risque pourraient également convenir). Le système robuste fonctionne en associant un niveau de conséquence (impact) (de faible à sévère) et la probabilité que cette conséquence survienne réellement pour produire une évaluation du risque (de faible à haut) pour chaque problème.

Dans les deux cas, seuls les problèmes à risque moyen et élevé exigent la gestion directe, les questions avec des risques élevés nécessitant probablement une gestion supplémentaire. Dans le système moins robuste, les problèmes sont assignés directement à ces catégories.

Quelle que soit la méthode d'évaluation des risques employée (y compris celles qui ne sont pas décrites ici), elle doit inclure des justifications convenablement détaillées pour expliquer pourquoi les niveaux du risque ont été choisis. Ceci permet à d'autres parties qui n'ont pas pris part au processus de voir la logique et les idées qui ont servi de fondement aux décisions qui ont été prises. Cela aide également lorsqu'il s'agit de revoir la question à l'avenir. À moins que vous ne sachiez pourquoi vous choisissez les niveaux, il sera difficile de savoir si quelque chose a changé qui puisse exiger une variation dans les niveaux du risque et par conséquent des actions de gestion. Cela aide également à comprendre les analyses de lacunes de connaissance/incertitudes.

D'une manière plus importante, il existe des outils pour vous aider à décider où dépenser ou pas vos ressources.

Ainsi, pour les problèmes que vous **n'abordez pas** directement actuellement:

1. Devriez-vous continuer à ne rien faire, ou
2. Devez-vous vraiment faire quelque chose?

Pour les problèmes qui **sont** actuellement gérés ou étudiés:

3. En faites-vous suffisamment
4. Pas assez, ou
5. Trop?

### 3.5 Élaboration des systèmes de gestion/Rapports

L'étape suivante dans le processus était d'élaborer le système de gestion pour chacun des problèmes qui nécessitaient des contrôles directs et/ou d'études. Le processus d'AEP décrit un ensemble d'éléments dont chacun doit être complété pour s'assurer que le système de gestion soit complet et performant. Ces éléments sont exposés au tableau 1.

Les trois éléments les plus critiques dans ce système sont l'objectif opérationnel (que veut-on réaliser notamment pour ce problème et pour cette pêcherie); la mesure de performance (quels niveaux déterminent la performance acceptable); et l'indicateur (comment mesure-t-on réellement la performance). Ces trois éléments déterminent l'ensemble; un élément n'a aucune valeur sans les autres.

Les réponses de gestion développées devraient être reliées de façon à essayer d'atteindre chacun des objectifs et il devrait y avoir des révisions régulières de la progression et des corrections/modifications dans la gestion au niveau où la performance n'est pas considérée assez bonne.

Il a aussi été expliqué aux participants comment l'utilisation des indicateurs était liée à la limite et aux points de référence cibles (voir figure 2).

Tableau 1: Résumé des rubriques utilisées pour le développement d'un système de gestion (modifié d'après Fletcher *et al.*, 2002, 2005)

Rubrique du rapport de performance	Description
1. Raison de l'inclusion	Résumé du résultat de l'évaluation du risque. Pourquoi est-il important, pourquoi le risque est-il élevé, comment le savez-vous/en êtes vous certain? Préciser la base de connaissance
2. Objectif opérationnel (plus justificatif)	Qu'essayez-vous de réaliser et pourquoi?
3. Indicateur	Comment allez-vous mesurer la performance?
4. Mesure de performance/Limite (plus justificatif)	Qu'est-ce qui détermine que la performance est acceptable ou inacceptable et pourquoi?
5. Évaluation	Les programmes de suivi et leurs résultats sont nécessaires
6. Robustesse	Quelle est la robustesse des indicateurs et des mesures de performance
7. Réponse de la gestion des pêches - <i>Actuelle</i>  - <i>Future</i>  - <i>Actions si la limite de performance est dépassée</i>  - <i>Cycle de la revue</i>	Quelles sont les actions de gestion couramment utilisées pour obtenir une performance acceptable?  A-t-on besoin d'introduire une gestion supplémentaire?  Qu'advient-il si la performance n'est pas acceptable?  Quel est le calendrier pour réviser la performance? Et pourquoi (la base de) ce calendrier?
8. Autres questions	Qu'est-ce qui, à l'extérieur du secteur de la pêche, pourrait affecter la performance/contre l'objectif ?

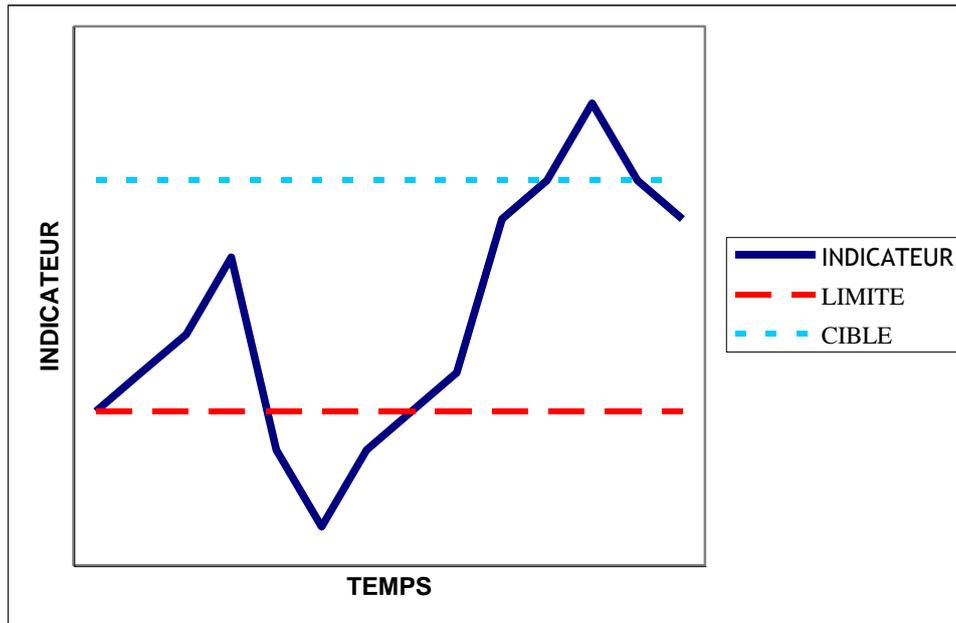


Figure 2: Tendence d'un indicateur particulier par rapport à la cible de la gestion et à la limite acceptable

#### 4. TRAVAIL DE GROUPE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN OPÉRATIONNEL DE GESTION DE PÊCHE

Les participants se sont répartis en deux groupes, un francophone et l'autre anglophone. Chaque groupe a choisi une pêcherie pour les exercices sur les objectifs et l'identification des problèmes. Le groupe francophone a sélectionné une petite pêcherie pélagique côtière au Bénin, et le groupe anglophone a choisi la pêche côtière au filet à l'île Maurice.

Chaque groupe est passé par le processus de description de la pêcherie sélectionnée en utilisant les critères donnés au tableau 1. Ensuite, les membres du groupe ont rapporté à l'ensemble de l'atelier ce qu'ils ont déterminé et les problèmes qu'ils ont identifiés en suivant le processus (annexes 4 et 5.) Chaque groupe a également rédigé un résumé des actions de gestion pour un ou deux des problèmes qu'ils avaient hiérarchisés comme étant de risque modéré ou élevé. Les actions de gestion sont montrées en annexe 6.

#### 5. CONSIDÉRATION JURIDIQUES DANS L'APPLICATION DE L'AEP

Mme Anniken Skonhøft du Service de développement juridique (LEGN) de la FAO qui a soumis la présentation sur les considérations légales dans la mise en œuvre de l'AEP, a énuméré et examiné les cadres juridiques internationaux qui ont établi les principes ou ont des objectifs en rapport avec l'AEP ou pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sous la juridiction nationale. Elle a noté que le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) de la FAO contient spécifiquement plusieurs provisions qui appuient la mise en œuvre de l'AEP; le CCPR traite de la protection de l'écosystème et de l'habitat, de la biodiversité et de la conservation des espèces en danger, de même que de l'approche de précaution. Elle a donné plus de détails sur les étapes suivantes nécessaires pour la mise en œuvre de l'AEP au niveau national.

- Étape 1: Identifier les problèmes qui doivent être abordés dans le cadre politique et juridique afin de rendre l'AEP opérationnelle
- Étape 2: Passer en revue les politiques nationales sur les pêches
- Étape 3: Passer en revue les cadres légaux des pêches et des secteurs spécifiques
- Étape 4: Amender ou réviser le cadre légal
- Étape 5: Adopter la législation
- Étape 6: Assurer l'application et la mise en vigueur

Afin de réaliser cela, la volonté et la capacité politiques sont la clé, a dit Mme Skonhøft. Comme exemple, elle a examiné la nouvelle loi sur les pêches et les ressources marines de l'île Maurice de 2007 pour sa compatibilité avec les principes de l'AEP. Mme Skonhøft a conclu que la mise en place d'un cadre juridique et holistique de pêche selon l'AEP nécessite une revue procédurier, qui dans beaucoup de cas, exigera de modifier les lois et règlements existants ou d'adopter un nouveau cadre juridique dans les pays où la législation en vigueur est faible.

Sur le financement des activités et des actions requises, Mme Skonhøft a dit aux participants qu'une assistance limitée peut être disponible dans le cadre du projet EAF-Nansen. L'aide peut également être sollicitée à travers le Programme de coopération technique de la FAO et d'autres sources.

## **6. ENQUÊTES SUR L'ÉCOSYSTÈME DANS LE CONTEXTE DE L'AEP**

Tore Strømme, Coordinateur de recherche du projet EAF-Nansen, a fait une présentation qui s'est concentrée sur les besoins en données pour l'AEP avec une considération particulière aux informations collectées en mer par des moyens indépendants de pêche et les campagnes du N/R DR. FRIDTJOF NANSEN. Il a dit que les campagnes sont destinées au suivi de l'état de l'écosystème, y compris l'échantillonnage du plancton et la cartographie du benthos, l'évaluation des ressources de poissons pélagiques par des méthodes acoustiques et des ressources de poissons démersaux parmi le chalutage de fond. La plus grande innovation au programme, a dit M. Strømme, se sert des méthodes visuelles pour suivre l'habitat du fond marin en utilisant une caméra tirée lentement au-dessus du fond, ou des engins télécommandés.

M. Strømme a noté que le défi pour le projet EAF-Nansen était de faire le suivi de l'écosystème parmi un échantillonnage adéquat afin d'établir l'état du système avec la précision suffisante pour déceler des changements et en même temps optimiser l'utilisation des ressources limitées.

Les résultats de certaines des campagnes faites dans le cadre du projet et avant celui-ci ont été présentés y compris les séries chronologiques de la biomasse de merlus et sa distribution dans les eaux namibiennes (1990–1999), la distribution des merlus d'eau profonde en Namibie-Afrique du Sud, et les ressources partagées de sardinelles de l'Angola au Gabon. D'autres résultats concernaient les évaluations de biomasse de la sardine au Sud du Cap Bojador (1995–2006) et les événements principaux sur les stocks de Dakhla. Il a également examiné la répartition de la température de surface, de la salinité et de la fluorescence ainsi que leurs tendances au Congo et au Gabon.

Sur le changement climatique, on a noté que les campagnes de Nansen aident à placer les lignes de base critiques pour le suivi et aident également à établir les indicateurs de changement climatique. M. Strømme a terminé son propos avec les questions suivantes, notamment:

- Comment la répartition et l'abondance des espèces et des communautés marines changeront-elles avec le changement climatique?
- Quelles sont les espèces candidates comme indicateurs pour les impacts du changement climatique?
- Où se trouvent les zones sensibles ou les points névralgiques du changement dans les grands domaines marins?
- Comment la productivité océanique changera-t-elle avec le changement climatique?
- Comment les facteurs non liés au climat agissent-ils sur la résilience de l'écosystème au changement climatique?
- Dans quelle mesure les impacts marins du changement climatique affecteront-ils socialement et économiquement les importantes utilisations des écosystèmes marins?

## **7. COMMUNICATION**

Kwame Koranteng a fait une brève présentation sur le développement d'une « Stratégie de communication » pour le projet EAF-Nansen. On a noté qu'il est important de communiquer les informations sur le projet d'une manière cohérente d'où une stratégie de communication pour le projet qui décrit la compréhension claire des besoins des parties prenantes.

L'objectif de la stratégie de communication a été donné. Il s'agit de "faire connaître le projet EAF-Nansen aussi largement que possible pour garantir que tous les bénéficiaires et parties prenantes visés comprennent le projet, ses objectifs, et les résultats attendus". Les objectifs sont ainsi qu'il suit:

- Augmenter la conscience sur l'importance de l'application de l'AEP en promouvant la pêche responsable et l'utilisation durable des écosystèmes marins.
- Accroître la sensibilisation et la compréhension du public par rapport au projet EAF-Nansen pendant son exécution.
- Créer des synergies et développer des collaborations parmi les institutions de recherche, les administrations de gestion des pêches et d'autres parties prenantes clés sur l'AEP.
- Assurer la circulation de l'information à l'intérieur des composantes et chez les partenaires du projet.

On a noté que le développement de la stratégie de communication a été fait à travers un processus participatif avec l'implication active des points focaux du projet et des membres du groupe de travail. L'ébauche de la stratégie identifie clairement le public cible, les messages clés à diffuser, les canaux de communication ainsi que les outils à utiliser dans la diffusion.

## **8. DÉVELOPPEMENT D'UN PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE POUR L'APPLICATION DE L'AEP**

### **8.1 Approche pratique de la gestion AEP dans les pêches côtières en Afrique**

La session a été conduite par Johann Augustyn. Dans son rapport d'introduction, le M Augustyn a décrit ce qui suit:

#### 1. Outils:

Ateliers de formation: nous avons eu du succès avec les ateliers de formation sur les principes de base et le travail à travers quelques exemples locaux. Cela a permis d'aborder les concepts et les questions pratiques qui se présentent dans une vraie pêcherie.

Boîte à outils: Utiliser la boîte à outils de l'AEP autant que possible.

Littérature: Se servir autant que possible des documents de la FAO et d'autres publications disponibles. Beaucoup a été publié à divers niveaux.

2. Champion de l'AEP: Régionalement et nationalement, notre expérience a montré qu'il est nécessaire d'identifier une personne ressource et de lui assigner la tâche de champion de l'AEP. Comme pour n'importe quelle autre question importante, la personne indiquée devrait être motivé par un réel intérêt et une réelle passion. Les projets GEM et les agences régionales de gestion des pêches peuvent également aider dans le processus d'identification des champions AEP.

3. Dans chaque pays, les pêches ont leurs propres problèmes et caractéristiques. Par conséquent, chaque pêcherie doit développer sa propre stratégie et son plan de travail pour mettre en œuvre l'AEP sur la base des évaluations des risques de l'écosystème.

4. Chaque pays devrait mettre en application l'AEP à travers des groupes de travail régionaux et nationaux ou d'autres structures locales avec une fonction semblable, tels que des groupes de travail pour l'AEP et/ou y compris des groupes de travail scientifiques pour initier, appliquer et intégrer l'AEP dans la gestion quotidienne.

5. La stratégie de communication du projet EAF-Nansen pourrait être une approche utile pour réunir les décideurs, les gestionnaires, les pêcheurs et les autres parties prenantes. Je voudrais proposer que les participants présents contribuent chacun quant à la façon dont ils pensent qu'on pourrait s'y prendre dans leur propre pays nous pouvons peut-être tous apprendre de l'expérience de chacun à cet égard.

6. Cependant, les processus d'AEP comme décrits et dans certains cas déjà mis en application sont la base d'une mise en œuvre réussie, c'est-à-dire les revues sur la pêche, les évaluations des risques, la hiérarchisation des problèmes, les analyses coût/avantage (en variant les niveaux du détail), et l'élaboration des plans de gestion, et finalement des révisions régulières. Dans les plans de gestion vous devez également avoir des indicateurs mesurables afin de pouvoir déterminer si vos mesures produisent des effets.

7. La connaissance locale est critique et les parties prenantes doivent sentir qu'ils contribuent à l'amélioration de la gestion et qu'ils sont écoutés.

8. Les partenariats locaux avec des institutions universitaires, l'industrie, des organisations non gouvernementales et d'autres bénéficiaires peuvent être extrêmement utiles quand il faut lever des fonds, prendre des initiatives pour la formation, trouver des bourses d'étude, même avec les difficiles problèmes de mise en œuvre, etc.

9. Les questions qui exigent une attention particulière comprennent: la législation et la politique, le développement formel des plans de gestion, s'assurant que les responsables de la conformité sont impliqués, le suivi et le rapportage, s'assurant que les ressources humaines soient adéquates (pas nécessairement à travers des affectations supplémentaires – bien que cela puisse être inestimable).

Le M Augustyn a noté qu'il est important que chaque pays identifie les pêcheries et les facteurs de risque à travers la méthodologie pour l'évaluation du risque écologique et que la connaissance locale sera importante pour déterminer quels problèmes on doit traiter en premier.

L'introduction du M Augustyn a amorcé des discussions intéressantes sur le sujet. Les points abordés sont résumés ci-dessous:

- i. La connaissance traditionnelle et les stratégies de gestion sont importantes. Par conséquent l'AEP devrait les utiliser comme base pour de nouvelles initiatives;
- ii. Pour aider à la mise en œuvre de l'AEP, il est essentiel que tous les parties prenantes soient bien informées et motivées pour adopter et promouvoir l'approche;
- iii. La formation sur l'AEP devrait être étendue aux organisations professionnelles et aux organisations de la société civile appropriées;
- iv. En promouvant le concept de l'AEP, il est important de tenir compte des différences entre les pays et de s'adapter aux situations locales;
- v. Dans la plupart des pays existe une certaine forme de groupes consultatifs et ceux-ci doivent être employés et leur centre d'intérêts orientés vers l'adoption et l'application de l'AEP;
- vi. Il est par exemple important d'attirer des parlementaires dans le processus de l'AEP afin de garantir un appui politique complet;
- vii. On a noté que nous ne partons pas de zéro et que ils existent plusieurs projets et initiatives qui peuvent être envisagés comme bases pour l'application de l'AEP et des liens appropriés doivent être établis avec ces projets/initiatives;
- viii. Le projet EAF-Nansen devrait établir des «structures» pour assurer la suite de l'utilisation de l'approche même après que le projet sera fini; cela signifie de s'assurer que les objectifs du projet sont entièrement adoptés par les administrations nationales chargées des pêches;
- ix. Les questions légales ne sont pas susceptibles d'être un frein à l'application de l'AEP; la plupart des Etats africains sont des signataires d'accords internationaux appropriés (par exemple la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, etc.) et cela devrait être utilisé pour inciter les décideurs à commencer à adopter et appliquer l'AEP.

Contribuant aux discussions, M Cochrane a confirmé que le succès du projet pilote AEP dans la région de Benguela s'est articulé sur les champions qui ont émergé en Afrique du Sud et la contribution majeure du Fonds mondial pour la nature en Afrique du Sud. Il a noté que cela n'a pas été le cas en Angola et en Namibie, vu le peu de progrès accompli dans ces deux pays comparativement à l'Afrique du Sud. Il a noté que faute de ressources financières et

techniques, le projet EAF-Nansen ne pourra pas aider tous les pays et a souligné le besoin pour les pays de trouver des organisations partenaires. La nécessité de former des partenariats avec des universités a été également notée et l'exemple sud-africain où l'université de Cape Town travaille sur la modélisation des aspects relatifs à l'AEP a été mentionné.

## **9. FACILITATION PARTICIPATIVE**

Mme Patricia Colbert, de la Division genre, équité et développement rural de la FAO, a conduit trois sessions sur la facilitation d'atelier. Les trois sessions ont eu lieu à différentes occasions mais les résultats des exercices et des discussions ont été rassemblés dans cette section du rapport. Il a été expliqué que les exercices de facilitation sont destinés à développer les compétences des formateurs. Il est attendu que ces derniers utilisent ces connaissances dans leur engagement dans le processus de mise en œuvre de l'AEP.

### **9.1 Activités d'introduction**

La session de l'exercice sur la facilitation a commencé juste après l'ouverture de l'atelier. Chaque participant a été invité à se présenter et à écrire son nom, prénom et fonctions sur un morceau de papier qui a été collecté par le facilitateur. Cet exercice a été prévu pour casser les barrières de «statut» en enlevant les titres avec la promesse de les remettre le dernier jour de l'atelier.

Mme Colbert a présenté un bref exposé sur les Capacités pour l'apprentissage empirique et sur la théorie sur l'Apprentissage de l'adulte qui implique les trois étapes de la réflexion, de la compréhension et de l'application de la Boucle d'apprentissage et de la Pyramide d'apprentissage. Elle a expliqué que les principes fondamentaux de l'apprentissage de l'adulte montrent entre autres que les adultes sont motivés par des besoins et des intérêts, et que l'apprentissage est la vie ou le travail – un processus centré et auto dirigé qui diffère avec l'âge et l'expérience. Elle a expliqué le rôle des professeurs et des étudiants dans le processus d'apprentissage dans les deux approches de formation traditionnelle et de formation participative. Elle a décrit les attributs/qualités d'un bon facilitateur comme comprenant ce qui suit: savoir écouter et observer, être bien informé et clair, être assuré mais pas autoritaire. Elle a conclu que le bon facilitateur doit être flexible, organisé et doit poser des questions.

Elle a abordé la façon d'encourager la participation et introduit certaines techniques de formation (annexe 7) et les présentations sur FAIRE et NE PAS FAIRE (annexe 8).

### **9.2 L'exercice de la roue de Margolis**

Les participants ont participé à l'exercice de la roue de Margolis dont les objectifs sont: (i) fournir aux participants l'occasion de discuter des problèmes réels de l'AEP et de produire des solutions potentielles, et (ii) encourager les participants à partager les problèmes et à chercher activement des expériences et suggestions des uns et des autres. D'autres éléments de la roue de Margolis sont montrés à l'annexe 10.

Enfin les participants ont énuméré ce qui suit comme défis qu'ils comptent relever en facilitant un atelier sur l'AEP:

- Facilitation dans une autre langue, le français par exemple

- Comment expliquer la notion d'AEP aux pêcheurs
- Choisir le niveau approprié de la langue pour passer aux participants le message sur l'AEP
- Financement
- Le Ministre, le Secrétaire permanent et le Directeur des pêches qui sont responsables de la gestion des pêches pourraient percevoir l'AEP comme un projet de recherche
- L'AEP est un processus complexe et long. Maintenir la concentration au-delà de cinq jours pourrait bien être le plus grand problème
- Le choix des participants (les plus aptes à capter le message)
- Préparer des études de cas concrètes pour faciliter la compréhension
- Se mettre au même niveau que les parties prenantes y compris les chefs traditionnels.

## **10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

### **10.1 Résumé des difficultés et problèmes rencontrés pendant la semaine qui nécessiteront davantage de travail**

Les participants ont fait des commentaires sur la formation soulignant les aspects qui ont été particulièrement difficiles à suivre ou à assimiler. En général, les participants ont noté que la formation a été utile et les a préparés pour le travail à venir. La formation sur la façon d'interagir avec les parties prenantes a été identifiée comme extrêmement bonne ainsi que la méthodologie pour l'évaluation du risque écologique bien qu'on pense que cette dernière a nécessité un cours plus approfondi. Une autre section qui a demandé plus de temps a été l'analyse coût-avantage.

Certains participants ont admis que la formation a semblé bonne mais que la pratique suscite des inquiétudes et noté qu'il serait mieux d'organiser une autre réunion où seront présentés les questions réelles et les problèmes abordés.

Le M Augustyn a encouragé les participants à s'y engager notant que bien que les choses semblent peu claires et pas faciles à comprendre, il y a certainement beaucoup à gagner à chaque étape du processus. La FAO a noté qu'on s'attendait à ce que les personnes formées soient impliquées dans les activités nationales et régionales.

Les autres commentaires faits comprennent ce qui suit:

1. Il aurait été préférable de faire recourt aux interprètes professionnels.
2. Il serait bien que les participants conduisent certaines des sessions.
3. Certaines sessions et présentations ont été trop longues.
4. Il aurait été utile de fournir aux participants francophones, des résumés brefs en français sur les points saillants des présentations.

Les participants ont pensé qu'on a besoin d'un cours entier sur l'évaluation du risque écologique ; ils ont aussi souligné la nécessité d'un manuel de formation. Ils ont demandé à la FAO d'accélérer le travail sur la boîte à outils pour l'AEP et le Manuel de formation sur l'AEP.

## 10.2 Travail futur

Pour la suite, les participants se sont référés aux tableaux sur les actions qui ont été élaborés à la fin de chaque réunion du groupe de travail régional.

## 11. RÉFÉRENCES

- Fletcher, W.J.** 2005. The application of qualitative risk assessment methodology to prioritise issues for fisheries management. *ICES Journal of Marine Science* 62:1576–1587.
- Fletcher, W.J., Chesson, J., Fisher, M., Sainsbury, K.J., Hundloe, T., Smith, A.D.M. and Whitworth, B.** 2002. National ESD Reporting Framework for Australian Fisheries: The 'How To' Guide for Wild Capture Fisheries. FRDC Project 2000/145, Canberra, Australia. 120 pp. [http://www.fisheries-esd.com/a/pdf/HOW\\_TO\\_GUIDE\\_V1\\_01.pdf](http://www.fisheries-esd.com/a/pdf/HOW_TO_GUIDE_V1_01.pdf)
- Fletcher, W.J., Chesson, J., Sainsbury, K.J., Fisher, M. and Hundloe T.** 2005 A flexible and practical framework for reporting on ecologically sustainable development for wild capture fisheries. *Fisheries Research* 71:175–183
- Standards Australia.** 2004. Risk Management Guidelines: Companion to AS/NZS 4360: 2004. Standards Australia. Homebush, NSW. 116 pp.

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

**Grands écosystèmes marins d'Agulhas et de Somalie**

NALLEE Mardayven  
Ministry of Agro Industry, Food Production & Security (Fisheries Division)  
Divisional Scientific Officer  
4th Floor L.I.C.I. Centre, Port Louis  
Tel.: +230 2112470  
Fax: +230 2081929  
E-mail: mnallee@mail.gov.mu

RUWA Renison K.  
SWIOFP Focal Point for Kenya  
Kenya Marine & Fisheries Research Institute  
PO Box 81651 - 80100,  
Mombasa, Kenya  
Tel.: +254 733 700 572  
E-mail: kruwa@kmfri.co.ke or  
reniruwa@yahoo.com

**Benguela Current Commission**

AUGUSTYN Johann  
Chief Director: Research, Antarctica and Islands Branch  
Marine and Coastal Management  
Department of Environment Affairs & Tourism  
Private Bag X2, Rogge Bay 8012  
Cape Town, South Africa  
Tel.: +27 21 4023102  
E-mail: augustyn@deat.gov.za

**Grand écosystème marin du courant des Canaries**

DIOP Moussa  
Chef Division Aménagement des Pêcheries  
Direction des Pêches Maritimes/MEMTMPP  
1 Rue Joris, BP 289  
Dakar  
Sénégal  
Tel.: +221 33 8230137  
Cell: +221 77 6302150  
E-mail: myccadiop@yahoo.fr

KIFANI Souad  
Institut National de Recherche Halieutique (INRH)  
2, Rue Tiznit  
Casablanca  
Morocco  
Tel.: +212 522220245  
E-mail: kifani@inrh.org.ma

**Grand Ecosystème Marin du Courant de Guinée**

GBAGUIDI-AZIALBLE Amélie  
Chargée de la gestion des ressources halieutiques  
Centre de recherches halieutiques et océanologiques du Bénin (CRHOB)  
04 B.P 0758  
Tel.: +229 97293262 / 90912691  
E-mail: aziable2002@yahoo.fr

NGOANDE Salvador  
Sous-directeur de la Pêche Industrielle et Artisanale  
Ministère de l'élevage, des pêches et des Industries Animales  
Direction des pêches et de l'aquaculture  
Yaoundé  
Cameroun  
Tel.: +237 22316049  
Mob: +237 99 99 04 72  
Fax: +237 22313048  
E-mail: sango\_cam@yahoo.fr

TURAY Ibrahim  
Senior Fisheries Research Officer  
Statistics and Research Unit  
Ministry of Fisheries and Marine Resources  
Jomo Kenyatta Road  
Brookfields  
Freetown  
Sierra Leone  
Tel.: +232 33454196  
+232 22235135  
Fax: +232 22235135  
E-mail: ibtee1264@yahoo.com

**CONSULTANT**

FLETCHER Warrick (Rick)  
Department of Fisheries, Western Australia  
PO Box 20  
North Beach 6920  
Western Australia  
Tel.: +61 8 92030114  
Fax: +61 8 92030119  
E-mail: rick.fletcher@fish.wa.gov.au

**FAO**

**BERNARDON Matthieu**  
**COPEMED II**  
 Fonctionnaire chargé des pêches/Socio  
 économiste  
 c/o Subdelegacion del Gobierno en Malaga  
 Paseo de Sancha 64, oficina 307  
 29071 Malaga, Spain  
 Tel.: +34 952984245  
 E-mail: Matthieu.bernardon@fao.org

**BIANCHI Gabriella**  
 Service de la gestion et de la conservation des  
 pêches  
 Organisation des Nations Unies pour  
 l'alimentation et l'agriculture  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 Rome 00153, Italy  
 Tel.: +39 06570 53094  
 E-mail: Gabriella.Bianchi@fao.org

**COCHRANE Kevern**  
 Service de la gestion et de la conservation des  
 pêches  
 Organisation des Nations Unies pour  
 l'alimentation et l'agriculture  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 Rome 00153, Italy  
 Tel.: +39 06570 56109  
 E-mail: Kevern.Cochrane@fao.org

**COLBERT Patricia**  
 Division de la parité, de l'équité et du  
 développement rural  
 Organisation des Nations Unies pour  
 l'alimentation et l'agriculture  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome, Italy  
 Tel.: +39 06570 56101  
 E-mail: Patricia.Colbert@fao.org

**DE YOUNG Cassandra**  
 Service de développement et planification des  
 pêche  
 Organisation des Nations Unies pour  
 l'alimentation et l'agriculture  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome, Italy  
 Tel.: +39 06570 54335  
 E-mail: Cassandra.Deyoung@fao.org

**KORANTENG Kwame**  
 Service de la gestion et de la conservation des  
 pêches  
 Organisation des Nations Unies pour  
 l'alimentation et l'agriculture  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome, Italy  
 Tel.: +39 06570 56007  
 E-mail: Kwame.Koranteng@fao.org

**SKONHOFT Anniken**  
 Service droit et développement  
 Organisation des Nations Unies pour  
 l'alimentation et l'agriculture  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome, Italy  
 Tel.: +39 06570 56897  
 E-mail: Anniken.Skonhofs@fao.org

## ANNEXE 2

### PROGRAMME DE L'ATELIER

<i>Jour / Heure</i>		<i>Personne ressource /Facilitateur</i>
<b>JOURNÉE 1 (Lundi, 16 février 2009): Introduction à l'AEP</b>		
09.00	Ouverture de l'atelier	
09.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remarques d'ouverture</li> <li>○ Introduction               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contexte et objectif de l'atelier</li> <li>▪ Adoption du programme</li> <li>▪ Procédures de l'atelier</li> </ul> </li> <li>○ Facilitation participative</li> </ul>	Jorge Kevern Gabriella Kwame Kwame Patricia Colbert
10.30 11.00	<i>Pause café/thé</i>	
11.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Introduction aux principes de l'AEP et pourquoi c'est nécessaire</li> <li>○ Discussions générales sur les possibles opportunités pour l'application de l'AEP en Afrique (y compris ce qui a été déjà fait)</li> </ul>	Kevern / Gabriella Augustyn / Kwame
12.30	<i>Pause déjeuner</i>	
13.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Introduction aux plans de gestion des pêcheries               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place un plan de gestion</li> <li>○ Réviser un plan de gestion</li> </ul> </li> </ul>	Kevern
15.30	<i>Pause café/thé</i>	
16.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ebauche du processus complet pour l'application de l'AEP</li> <li>○ Etape 1: Comment déterminer le champ d'application               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes de cas</li> </ul> </li> </ul>	Rick Gabriella / Rick
17.00	Clôture des sessions de la première journée	
17:30-18:30	<i>Cocktail avec le personnel du FIM</i>	Kevern
<b>JOURNÉE 2 (Mardi, 17 février 2009): Opérationnaliser l'AEP des principes aux applications pratiques</b>		
08.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Facilitation participative               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie de formation sur la facilitation</li> </ul> </li> </ul>	Patricia Colbert
09.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etape 2: L'arbre hiérarchique et l'identification des problèmes               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes écologiques</li> </ul> </li> </ul>	Gabriella / Rick
10.30	<i>Pause café/thé</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travail de groupe</li> <li>○ Etape 2: L'arbre hiérarchique et l'identification des problèmes relatifs à l'AEP               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème d'ordre socio-économique et institutionnel</li> </ul> </li> <li>➤ Travail de groupe</li> </ul>	Rick /Cassandra
13.00	<i>Pause déjeuner</i>	
14.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etape 2: L'arbre hiérarchique et l'identification des problèmes relatifs à l'AEP               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de réaliser</li> <li>➤ Travail de groupe</li> </ul> </li> </ul>	Augustyn / Rick / Gabriella
15.30	<i>Pause café/thé</i>	
16.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etape 2: L'arbre hiérarchique et l'identification des problèmes relatifs à l'AEP (suite)</li> </ul>	Augustyn / Rick / Gabriella
17.30	Clôture des sessions de la deuxième journée	

<b>JOURNÉE 3 (Mercredi, 18 février 2009): Opérationnaliser l'AEP des principes aux applications pratiques (suite)</b>		
08.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etape 3: Décider si une question devrait être abordée – Evaluation du risque et le processus d'analyse du risque               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ebauche d'évaluation du risque et du processus d'analyse du risque</li> </ul> </li> </ul>	Rick / Gabriella
10.30	<i>Pause café/thé</i>	
11.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etape 3: Décider si une question devrait être abordée (suite)               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exemple d'évaluation écologique</li> </ul> </li> </ul>	Rick / Gabriella
12.30	<i>Pause déjeuner</i>	
14.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapport de performance</li> </ul>	Rick / Gabriella
15.30	<i>Pause café/thé</i>	
16.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rapport de performance (suite)</li> </ul>	Rick / Gabriella
17.30	Clôture des sessions de la troisième journée	
<b>JOURNÉE 4 (Jeudi, 19 février 2009): Opérationnaliser l'AEP des principes aux applications pratiques (suite)</b>		
08.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Etape 4: Développer et appliquer les plans de gestion compatibles avec l'AEP</li> <li>○ Evaluer les coûts et les avantages des différentes mesures et stratégies de gestion pour réaliser les résultats désirés</li> </ul>	Kevern/ Rick  Rolf / Cassandra
10.30	<i>Pause café/thé</i>	
11.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Travail de groupe sur l'élaboration d'un plan opérationnel</li> </ul>	Kevern/ Rick/Gabriella
12.30	<i>Pause déjeuner</i>	
13.30 14.45	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Application de l'AEP - Considérations légales</li> <li>○ Communication</li> </ul>	Anniken Kwame
15.30	<i>Pause café/thé</i>	
16.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Facilitation participative               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire et ne pas faire</li> </ul> </li> </ul>	Patricia Colbert
17.00	Clôture des sessions de la quatrième journée	
<b>JOURNÉE 5 (Vendredi, 20 février 2009): Développer un plan stratégique pour l'application de l'AEP</b>		
08.30	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Enquêtes sur l'écosystème pour la gestion des pêcheries</li> </ul>	Tore
10.30	<i>Pause café / thé</i>	
11.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Approche pratique de la gestion des pêches par écosystème dans les pêcheries côtières en Afrique</li> <li>○ Résumés des difficultés et problèmes rencontrés au cours de la semaine qui nécessiteront davantage de travail dans l'avenir</li> </ul>	Kevern/Augustyn/ Kwame All participants (Gabriella / Rick)
12.30	<i>Pause déjeuner</i>	
14.00	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer un plan stratégique/feuille de route pour l'application de l'AEP en Afrique</li> </ul>	Gabriella / Kwame
15.30	<b>Clôture de l'atelier</b>	
		Kevern

**ANNEXE 3**  
**PLAN DE BASE DU PROCESSUS AEP**

COMPOSANTE DU PROCESSUS AEP	FAO	Institutions/Agences de recherche	PAYS
1. INITIATION	Discussions informelles sur la disponibilité des pays pour le processus.	Néant	Préciser si l'autorisation du gouvernement est nécessaire. Si c'est le cas, chercher à l'obtenir. Une fois cela fait, demander à la FAO d'entreprendre le processus l'AEP.
2. ACTIVITÉS PRELIMINAIRES	<p>Déterminer où ceci convient dans le calendrier des demandes du pays.</p> <p>Informier/ discuter avec le pays et l'agence de recherche spécifique le délai approximatif auquel le processus est susceptible de se produire.</p> <p>Identifier le contact clé dans le pays et commencer à développer un partenariat (c'est habituellement le directeur).</p> <p>Rassembler toute la documentation pertinente que le contact clé utilisera.</p> <p>Aider la personne contact clé à comprendre les processus de l'AEP soit directement une fois dans le pays ou quand ils sont implantés pour d'autres buts.</p> <p>Potentiellement faire que la personne clé concernée soit impliquée dans un autre processus d'AEP pour voir ce qui se passe de première main.</p>	<p>S'entendre avec la FAO sur le calendrier à observer pour le processus pour ce pays.</p> <p>Fournir à la personne de fil dans le pays (et la FAO si la permission est accordée) les rapports pertinents ainsi que tous les commentaires sur les questions déjà identifiées.</p> <p>Commencer à mettre à jour les évaluations sur la situation du pays sur la base des données courantes disponibles.</p> <p>Préparer une ébauche de contexte scientifique pour le pays.</p> <p>Soumettre le document sur le contexte scientifique et l'ébauche de la présentation à la FAO à distribuer au pays comme élément faisant partie de l'ensemble d'information sur la réunion sur les objectifs.</p>	<p>Identifier qui sera la personne de contact principale pour l'agence qui sera le «champion» dans le pays pour le processus d'AEP.</p> <p>Fournir à la FAO l'autorisation d'obtenir des rapports précédents sur le pays.</p> <p>S'assurer que toutes les données pertinentes sont soumises au groupe de recherche environ 3 mois avant la réunion pour individuer les objectifs.</p> <p>Fournir des informations sur le programme de la réunion sur les objectifs y compris des informations sur la nature des problèmes clés et des possibilités.</p> <p>Décider qui doit-on inviter à la réunion sur les objectifs.</p> <p>S'entendre avec la FAO sur la date exacte pour la réunion quand ne devrait-elle pas avoir lieu.</p>

	<p>Déterminer quelle expertise est disponible dans le pays (légale, économique, sociale, etc.).</p> <p>Engager un consultant et déterminer le calendrier exact de consultation avec le pays et le groupe de recherche.</p> <p>Développer/élaborer un rapport économique et social à partir d'informations pertinentes disponibles. Ceci devrait inclure un rapport par la section du développement des pêches sur des initiatives dans ce pays/ région.</p> <p>Il devrait y avoir aussi un rapport par le bureau juridique de la FAO sur des problématiques légales liées aux traités qu'il pense être pertinentes.</p> <p>Se concerter avec le pays pour déterminer quel niveau de participation directe est nécessaire par la section légale.</p> <p>Toute l'information de base doit être diffusée au pays avant la réunion. Cela peut être envoyé à l'avance sur support électronique.</p> <p>Amener des exemplaires sur papier à la réunion s'il le faut (en discuter avec le contact dans le pays).</p>	<p>Fournir des informations sur la date exacte de l'atelier.</p>	<p>Commencer à encourager tous les participants invités à prendre part à la réunion (les fonctionnaires).</p> <p>Susciter l'intérêt des autres agences sur la réunion.</p> <p>Le pays peut souhaiter traduire la description de l'AEP en langue locale et nécessaire la diffuser à la réunion sur le champ d'application.</p> <p>Rassembler tous les documents pertinents sur le pays à envoyer à la FAO et/ou à distribuer à la réunion sur le champ d'application.</p> <p>Produire un aperçu de la pêche dans le pays pour être présenté à la réunion sur le champ d'application.</p> <p>Identifier les traités pertinents et les autres obligations qui peuvent affecter la portée du processus et quels problèmes peuvent être pris en considération.</p>
<p>3. RÉUNION SUR LES OBJECTIFS</p>	<p>Avoir une conversation avec la personne de contact clé pour avoir une idée des problèmes qui peuvent se présenter pour s'entendre sur ce qui devrait être présentée le jour suivant.</p>	<p>Une présentation sur la recherche pourrait être faite par le personnel de la pêche.</p>	<p>S'assurer que ce jour la plupart du personnel des pêches est disponible pour une discussion informelle.</p>

<p>3.1 Réunion préparatoire (peut se tenir la veille – ou une réunion séparée)</p>	<p>Une discussion informelle avec la section principale de l'agence des pêches avant la réunion formelle sur les objectifs est souvent nécessaire. Ceci peut ne pas être nécessaire si tout le personnel de l'agence a été exposé précédemment au processus.</p> <p>Ceci devrait inclure une ébauche de ce qui sera finalement produit – un plan opérationnel.</p> <p>Les personnes qui doivent venir incluent le consultant/ le facilitateur, la FAO.</p> <p>On peut aussi avoir besoin de la présence d'un conseiller juridique sur la base de l'évaluation de la sensibilisation et des problèmes.</p> <p>L'expertise sociale et économique peut également être utile s'il n'y en a aucune disponible localement.</p>	<p>Adapter ce qui est présenté à la réunion sur les objectifs à tout le groupe sur la base de la contribution des agences de pêche.</p>	<p>Fournir des informations sur la perspective du pays au sujet de l'objet des discussions y compris des discussions scientifiques – à prendre en compte pour le prochain jour.</p>
<p>3.2 Session d'ouverture de la réunion</p>	<p>Indiquer le cadre de l'AEP et le processus – une heure au total si possible. Il est nécessaire d'engager l'intérêt du groupe – particulièrement les participants ne faisant pas partie du personnel de pêche. Un aperçu général comprenant ce qui se fera pour eux et quels sont les résultats attendus.</p> <p>La discussion doit être claire à ce sujet; le processus aborde également les objectifs dans la convention et d'autres que le pays peut vouloir réaliser.</p>	<p>Une heure ou moins de présentation sur la recherche.</p>	<p>Inviter le Directeur, le Ministre, etc., à ouvrir la réunion.</p> <p>Introduire les participants.</p> <p>Produire/fournir le rapport sur le contexte du pays/discussion.</p>

	On devrait leur demander de commencer à réfléchir aux valeurs qu'ils essayeront de réaliser.		
3.3 Définir les objectifs	<p>Décrire en détail les aspects sur les objectifs.</p> <p>Cela peut nécessiter une présentation par un juriste ou au moins une discussion du rapport produit.</p> <p>Obtenir le consentement général sur les définitions concernant les objectifs à utiliser dans le reste du processus.</p>		Le pays doit fournir des conseils sur les éléments faisant partie des objectifs pour ce processus. Cela est fait en référence aux questions c'est-à-dire aux méthodes, aux situations, aux traités, etc. comme dans le guide.
3.4 Faire une ébauche de l'arbre à problèmes (identification des problèmes)	<p><b>TOUTES LES PARTIES</b></p> <p>Expliquer le processus de l'arbre à problèmes pour aider dans l'identification des problèmes.</p> <p>Diviser en groupes appropriés si cela est nécessaire ou possible.</p> <p><b>Assister</b> les groupes dans le développement des arbres à problèmes pour chaque élément de l'AEP.</p> <p>Faciliter l'identification des problèmes pour les maintenir dans la portée déterminée auparavant.</p> <p>Développer les arbres et rendre compte au groupe.</p> <p>Construire un ensemble complet d'arbres basés sur ceux développés individuellement par les groupes.</p>		
3.5 Ébaucher les grandes lignes de l'analyse des risques	<p>Faire l'ébauche du processus d'évaluation des risques.</p> <p>Fournir quelques exemples préexistants et examiner au moins un exemple local.</p>		S'habituer au concept d'évaluation des risques à travers des exemples.
3.6 Conclusions	<p>Résumer les résultats de la réunion sur les objectifs et expliquer quelles seront les étapes suivantes.</p> <p>Remettre une copie des résultats de</p>		Fournir les remarques initiales, relever les questions ou les problèmes identifiés.

	la réunion sur les objectifs à l'agence locale – cela pourrait être une présentation amendée Powerpoint.		
4. ENTRE LA RÉUNION SUR LES OBJECTIFS ET L'ATELIER DES PARTIES PRENANTES	<p>Envoyer le rapport de la réunion sur les objectifs à l'agence si cela n'a pas été fait auparavant.</p> <p>Commencer à élaborer l'ébauche du rapport sur l'AEP y compris l'intégration de l'ensemble initial d'arbres à problèmes et des définitions développées à partir de la réunion sur les objectifs.</p>	<p>A l'aide de l'ébauche des arbres, examiner pour préciser s'il existe d'écarts importants entre les problèmes identifiés et les analyses disponibles.</p> <p>Sur la base de nouvelles données et des problèmes identifiés à la réunion sur la portée, commencer à générer une évaluation plus actualisée pour le pays.</p> <p>Résumé les informations ou compléter les analyse pour ce qu'il concerne les sujet pas évalué auparavant et vue comme <u>priorité</u> par les agences.</p>	<p>Fournir des commentaires sur le rapport de la réunion sur les objectifs.</p> <p>Commencer à établir la liste des participants pour l'atelier des parties prenantes.</p> <p>Commencer à sensibiliser ces groupes sur le processus et à susciter leur intérêt.</p>
4.1 Avant l'atelier des parties prenantes	<p>Consulter et convenir sur des dates appropriées avec le pays et le groupe de recherche et d'autres partenaires appropriés.</p> <p>En consultation avec le pays, développer l'ébauche de l'ordre du jour.</p> <p>Développer un paquet d'information à envoyer par email au pays.</p>	<p>Envoyer à la FAO des informations révisées sur le contexte.</p>	<p>Envoyer les invitations et l'ordre du jour.</p> <p>Prendre les dispositions pour apprêter le lieu de la réunion, la restauration et d'autres arrangements liés à la réunion.</p> <p>Mettre à jour le document sur le contexte y compris les présentations sur l'industrie.</p> <p>Organiser la couverture médiatique à la fois avant et durant l'atelier.</p> <p>Apprêter les rapports socioéconomiques y compris les documents qui n'ont pas été publiés.</p> <p>Le pays peut souhaiter traduire les 6 pages sur la description de l'AEP en langues locales si nécessaire en vue de la distribution à l'atelier.</p>

<p>5. ATELIER DES PARTIES PRENANTES</p>	<p>Donner l'ébauche du cadre et du processus de l'AEP (en une heure). Engager leur intérêt. Être clair au sujet des objectifs sur la convention et des autres qu'ils peuvent vouloir. Donner un aperçu général y compris ce qu'il fera pour eux.</p>	<p>Présenter en une heure ou moins le propos sur la recherche.</p>	<p>Inviter le Directeur ou le Ministre, etc., à ouvrir l'atelier. Introduire les participants. Fournir un rapport sur le pays/l'industrie/la discussion – indiquer les valeurs.</p>
<p>5.1 Objectifs</p>	<p>Le consultant/FAO explique le niveau de développement du processus à l'exercice sur les objectifs et indique les définitions développées à partir de cet exercice. Avoir l'accord de l'atelier sur les objectifs et les définitions (si possible) – le client est l'agence et elle décide.</p>		<p>Les parties prenantes donnent leurs contribution sur les objectifs et les définitions- obtenant l'accord qu'elles sont exactes.  Identifient les valeurs qu'ils considèrent importantes pour la gestion de ces ressources.</p>
<p>5.2 Arbres à problèmes</p>	<p>Expliquer les arbres à problèmes. En compléter l'ébauche – soit en groupes ou comme travail d'ensemble.</p>		<p>Parties prenantes – fournir la contribution (compléter les questions manquantes).</p>
<p>5.3 Evaluation des risques</p>	<p>Evaluation des risques – expliquer et donner des exemples.</p>		
<p>5.4 Durabilité évaluations objectives</p>	<p>Produire les valeurs du risque (LxC) pour le risque au niveau du pays pour chacune des espèces appropriées ayant une évaluation régionale de stocks quantitative fournie par le groupe de recherche.</p>	<p>Fournir l'apport scientifique direct supplémentaire au processus.</p>	<p>Contribution des parties prenantes aux questions écologiques – fournir des informations pour aider le processus à décider si le risque se confirme ou si des analyses sous-jacentes leur semblent appropriées.</p>

	Produire les valeurs du risque (LxC) pour le risque au niveau du pays pour chacune des espèces appropriées n'ayant pas d'évaluation de stocks quantitative utilisant des analyses de PSA/aux niveaux régional et du pays fournies par le groupe de recherche et d'autre information pertinente disponible.		
5.5 Social et économique évaluations des objectifs	Produire des valeurs de risque pour le risque au niveau du pays pour des objectifs sociaux et économiques – y compris ceux liés aux espèces cibles et aux espèces non cibles. Les informations fournies par la FAO ou les parties prenantes pourraient être utilisées à cette fin.  S'il y a un expert sur l'un ou l'autre de ces secteurs actuels il devrait assister à la discussion.  Ceci exigera souvent d'obtenir une certaine clarification des objectifs pour chaque problème.		Apports des parties prenantes dans les risques économiques et sociaux importants basés sur les valeurs qu'elles considèrent importantes  Se référer aux rapports socioéconomiques – y compris aux documents non publiés.
6. RÉSULTAT DE L'ATELIER	Enregistré sous la forme d'un bref rapport d'ensemble selon l'option du rapport de gestion (a) dans le guide de l'AEP. Donner un ou plus d'exemples de l'option (b) rapport de gestion bref.  Expliquer le plan opérationnel.		Fournir des informations sur la direction que devrait prendre la gestion avec chaque problème.  Apprécier leur compréhension des rapports.
6.1 Rapport de l'atelier	Élaborer un rapport de l'atelier immédiatement ou peu après.		

6.2 Ébauche du rapport AEP	Finaliser le rapport sur l'AEP et en soumettre l'ébauche au pays.	Fournir des données supplémentaires sur les problèmes spécifiques liés à la science comme demandé.	Agence – Commencer à réfléchir sur la manière d'élaborer un plan opérationnel.
6.3 Discussion du groupe d'experts	Parcourir l'ébauche du rapport, combler les lacunes et identifier tous les problèmes ou les changements. Aider les pays à développer les limites de performance et les indicateurs potentiels, les besoins en données, etc., pour les systèmes de gestion.		
6.4 Finaliser le rapport AEP	Adopter les commentaires venant des pays – Finaliser le rapport AEP.		Agence – Revue du rapport AEP.  Cela peut inclure la revue par les parties prenantes. Celui doit être encouragé.

LA RESPONSABILITÉ REVIENT MAINTENANT AU PAYS/AGENCE POUR CONDUIRE CELA			
7. PLAN OPÉRATIONNEL	<p>Aider à l'élaboration du plan opérationnel (cela constitue un rapport séparé au niveau du pays).</p> <p>Le niveau de l'aide directe devra être déterminé au cas par cas.</p> <p>Cela inclut clairement l'identification du niveau où la FAO peut entreprendre les actions requises.</p>	<p>Aider à l'élaboration du plan opérationnel (comme aider au développement d'un nouveau système de suivi, etc.) mais identifier clairement le niveau auquel le groupe de recherche peut entreprendre les actions demandées.</p>	<p>Sur la base du rapport sur l'AEP, compléter le plan opérationnel – ce dernier n'est pas un document public nécessitant une large diffusion.</p> <p>Cela pourrait comprendre la révision/l'élaboration du plan de gestion pour apprécier comment on pourrait le changer pour l'adapter à ces actions.</p> <p>Si des activités développées par d'autres sont incluses (en dehors du personnel de l'agence), dans ce cas il est nécessaire de solliciter leur contribution.</p>
FIN DES ACTIVITÉS DIRECTES DU PROJET SUR L'AEP DÉBUT DE L'EXÉCUTION			
8. PLAN DE GESTION	<p>Nécessité d'appui pour des changements/développement du plan de gestion pour soutenir les exigences de l'AEP.</p> <p>Cela pourrait comprendre des contributions juridiques ou liées à la gestion (déterminer le niveau des ressources disponibles)</p>		<p>Le pays a besoin d'appui pour le processus de développement des plans de gestion</p>
9. EXÉCUTION EN COURS	<p>Visites de suivi pour aider dans l'exécution du plan opérationnel en cas de besoin.</p>		<p>Revue régulière de leur progrès par rapport au plan opérationnel</p>
10. PROCESSUS DE REVUE	<p>Examiner comment cette revue en cours devient si nécessaire partie des processus normaux de la FAO.</p>		

**ANNEXE 4**  
**CHAMP D'APPLICATION**

**GROUPE A – Anglophone**

**Pays:** Kenya, Mauritius, Sierra Leone  
**Participants:** Nallee, Ibrahim, Renison, Johann, Fransisco  
**Nom de la Pêche:** Pêche artisanale au filet à l'île Maurice (vers l'élaboration d'un plan de gestion)

<b>OBJECTIFS</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Pêcheurs impliqués	Pêcheurs artisans (surtout groupes à faibles revenus)
Méthodes impliquées	Filet de 500 m de long, 5 m de large et un maillage de 5 cm. Nombre de filets limités à 15 pour tout le pays. Saison close d'octobre à février, saison de ponte; et saison ouverte de mars à septembre. Les pêcheurs reçoivent une compensation pendant la saison de fermeture. La pêche est pratiquée dans les eaux de lagunes côtières peu profondes dans les herbiers et coraux.
Valeurs à réaliser et priorité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sécurité alimentaire</li> <li>2. Economique</li> <li>3. Sociale</li> <li>4. Conservation de l'écosystème; dans cet ordre de priorité décroissante.</li> </ol>
Agence (s) principale (s) ou groupes (celles qui sont directement impliquées). Celles qui doivent avoir la responsabilité directe sur la pêche	<p>Direction des pêches Garde côtier</p>
D'autres agences (celles qui sont seulement indirectes ou qui gèrent certains aspects) c'est-à-dire ne prennent pas de responsabilité directe pour la pêche	<p>Direction des Coopératives Direction de l'Environnement Direction du Tourisme</p>
Délai (s) pour ce processus	Etant donné que c'est le premier plan de gestion pour cette pêche, le processus pour compléter un plan de gestion pour la pêche nécessitera 5 ans comme il implique des réunions des parties prenantes à divers niveaux.
Problèmes associés à l'identification de cette pêche?	<p>Les pêches récréatives sont à l'origine de conflits du fait des perturbations physiques qu'elles occasionnent dans les zones de pêche. D'autres activités récréatives causent aussi des conflits.</p> <p>Exploitation par des intermédiaires.</p>

**GROUPE B: – Francophone****Pays:** Sénégal, Cameroun, Maroc, Bénin**Participants:** Moussa, Salvador, Souad, Amélie**Nom de la pêche:** Petits pélagiques

<b>OBJECTIFS</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Pêcheurs impliqués	Pêcheurs artisans et industriels (Accords nationaux et internationaux)
Méthodes impliquées	Artisans: Senne de plage, senne tournante, filet maillant de surface Industriel: chalut pélagique, senneurs
Zones impliquées	Artisanale: 5–6 miles (Stocks partagés) Industrielle: 3 miles et au delà (stocks partagés)
Valeurs à réaliser et priorité	Artisanal: Sécurité alimentaire Social Economique Durabilité de la ressource Industriel: Économique Durabilité de la ressource Viabilité de la ressource Socioéconomique
Agence(s) principale(s) ou groupes (celles qui sont directement impliquées). Celles qui doivent avoir la responsabilité directe sur la pêche	Départements (Ministère) des pêches Organisations professionnelles Société civile Centres de recherche, ministère de l'agriculture Contrôle et surveillance Département (Ministère de l'environnement) Administration du territoire (décentralisée) Organisations régionales des pêches
D'autres agences (celles qui sont seulement indirectes ou qui gèrent certains aspects) c'est-à-dire ne prennent pas de responsabilité directe pour la pêche	Gouvernances locales Tourisme Travaux publics/assainissement Mine et pétrole Ministère de l'agriculture Ministère de l'emploi Investissement Partenaires au développement Services immigration, douanes, Ministère des finances Ministère de la santé
Délai(s) pour ce processus	Sept ans (un à deux ans de préparation et cinq ans de mise en oeuvre/évaluations annuelles) Elaboration au niveau national et harmonisation au niveau régional
Problèmes associés à l'identification de cette pêche?	Échelles d'application du processus (administratif, juridique, etc.)

**ANNEXE 5**  
**IDENTIFICATION DES PROBLÈMES**

**GROUPE A: – Anglophone**

*NOM DE LA PÊCHERIE* – Pêche artisanale au filet

**PROBLEMES LIÉS A L'ÉCOSYSTÈME**

**ESPÈCE RETENUES/CIBLES**

PRIMAIRE

Carpes  
Mullets  
Lethrinidae (plusieurs espèces à déterminer)

AUTRES

Sardines  
Crustacés  
Autres poissons

**ESPÈCES NON RETENUES**

CAPTURES ACCESSOIRES GÉNÉRALES/REJETS

Néant

ESPÈCES SPÉCIALES

Néant

**ÉCOSYSTÈME**

STRUCTURE DE LA  
COMMUNAUTÉ

Oui

HABITAT

Corail  
Herbiers

DOMMAGE SUR LES  
INVERTÉBRÉ

Oui

QUALITÉ DE L'EAU

Néant

**BIEN ÊTRE COMMUNAUTAIRE**

PÊCHEUR

Source de protéine  
Revenu de la vente  
Sécurité sociale  
Conflit avec d'autres pêcheurs dans d'autres  
secteurs artisans  
Conflit avec les activités touristiques  
Conflit avec les activités récréatives

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revenu durant la saison de fermeture</li> <li>Dépendance vis-à-vis de l'intermédiaire</li> <li>Maintenance de l'équipement</li> <li>Licence non transférable</li> </ul>
COMMUNAUTÉ LOCALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fermeture éventuelle de la pêcherie du fait des questions environnementales</li> <li>Réduction de la capture</li> </ul>
COMMUNAUTÉ NATIONALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Importation du poisson</li> </ul>
<b>GOVERNANCE</b>	
<b>INSTITUTIONAL</b>	
CADRE LÉGAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lois, règlements, conditions de permis et politiques en place</li> <li>Interférence politique</li> </ul>
PLAN DE GESTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Besoin en plan de gestion</li> </ul>
CONFORMITÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pêche illégale</li> <li>Corruption des fonctionnaires en charge de la conformité</li> </ul>
SUIVI/RECHERCHE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques collectées</li> <li>Evaluation des stocks effectuée</li> <li>Capacité adéquate</li> <li>Succession de personnel</li> </ul>
RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources humaines adéquates</li> <li>Financement adéquat</li> </ul>
<b>CONSULTATION</b>	
PÊCHEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité consultatif en place – présidé par le Ministre</li> <li>Conflit entre associations</li> <li>Licences non transférables</li> </ul>
COMMUNAUTÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Néant – Comité consultatif</li> </ul>
INTERAGENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Environnement, tourisme</li> <li>AIE</li> </ul>

ONG

Néant – Comité consultatif

AUTRE

Néant

**GROUPE B: – Francophone***NOM DE LA PÊCHERIE* – Pêcherie artisanale des petits pélagiques; senne de plage**QUESTIONS LIÉES À L'ÉCOSYSTÈME****ESPÈCES RETENUES/REJETÉES**

PRIMAIRE

*Sardinella maderensis*

Anchois

AUTRES

Carangidae

Raies

Crevettes

Mugilidae

Crustacés

Mollusques

Ethmaloses

**ESPÈCES ACCESSOIRES**

CAPTURES ACCESSOIRES GÉNÉRALES/REJETS

Méduses

Algues

ESPÈCES SPÉCIALES

Tortues

**ÉCOSYSTÈME**

STRUCTURE DE LA COMMUNAUTÉ

Prélèvement de juvéniles

Prélèvement des larves et œufs

Prélèvement des reproducteurs

Rejet des méduses

HABITAT

Destruction des nurseries, zones de grossissement

Destruction des herbiers

QUALITÉ DE L'EAU

Turbidité de l'eau

IMPACTS DES AUTRES

**BIEN ÊTRE COMMUNAUTAIRE**  
PÊCHEURS

COMMUNAUTÉ LOCALE

COMMUNAUTÉ NATIONALE

**GOVERNANCE**

**INSTITUTIONAL**

CADRE LÉGAL

PLAN DE GESTION

CONFORMITÉ

SUIVI/RECHERCHE

RESSOURCES

**CONSULTATION**

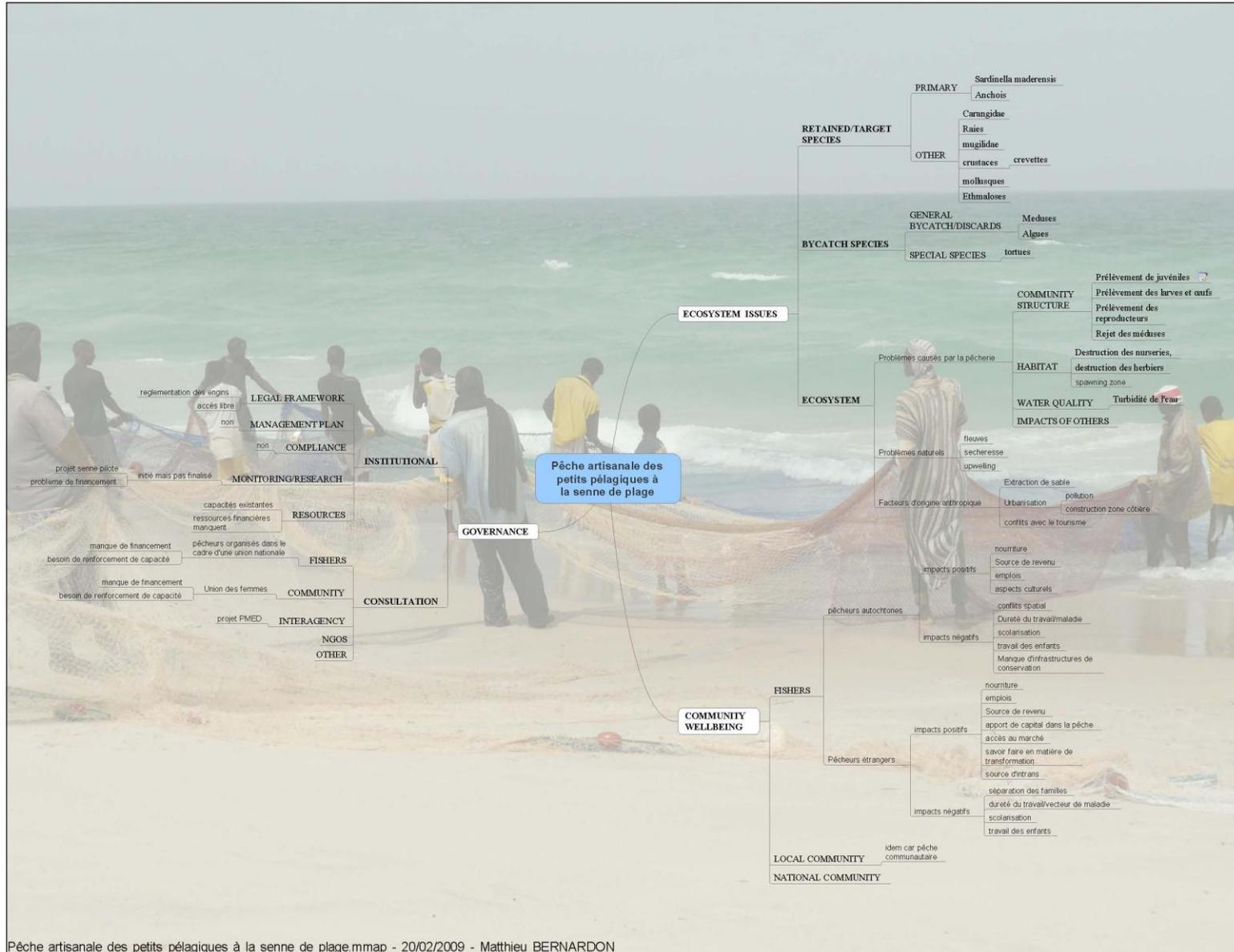
PÊCHEURS

COMMUNAUTÉ

INTERAGENCE

ONG

AUTRE



Pêche artisanale des petits pélagiques à la senne de plage.mmap - 20/02/2009 - Matthieu BERNARDON

**ANNEXE 6**  
**ACTIONS RECOMMANDÉES**

*A: Suppression progressive des filets dans la pêche artisanale de l'Île Maurice*

<b>Pêcherie/espèces Problématique</b>	<b>Pêche artisanale au filet à l'Île Maurice Pêcheurs – Licences non transférables</b>
1. Raison de l'inclusion	Préoccupation par rapport à leurs futurs moyens d'existence, à la production de la nourriture et à la génération des revenus provenant de la pêche au filet
2. Objectif opérationnel (justificatif)	Réduction de la perte des moyens d'existence des pêcheurs au filet à travers une approche de négociation
3. Indicateur	Revenu de remplacement et ou moyens d'existence alternatifs/ emploi
4. Mesures de performance (limite/cible)	100% ou remplacement élevé de la nourriture et des moyens d'existence à travers des moyens d'existence alternatifs dans un délai de deux ans
5. Besoins en données/disponibilité	Niveau des plaintes
6. Evaluation	Enquête après deux ans
7. Robustesse	Élevée
8. Mesures de gestion des pêches:	
– courante	Rachat volontaire
– futures	Étendre la politique de vulgarisation Promouvoir le programme de diversification de moyens d'existence à travers des initiatives de démarginalisation, par exemple la formation dans le petit commerce/subvention
– actions si la limite de performance est dépassée	Revoir les effets/impacts sur l'alimentation et les moyens d'existence
9. Performance actuelle de la pêche en rapport avec cette problématique	Réduction du nombre de filets en activité de 32 à 15
10. Facteurs externes	Conditions économiques Désastres naturels Stabilité gouvernementale

*B: Dommages aux coraux dans la pêche artisanale au filet à l'Île Maurice*

<b>Pêcherie/espèces Problématique</b>	<b>Pêche artisanale au filet à l'Île Maurice Dommages aux récifs coralliens pendant les opérations de pêche</b>
1. Raison de l'inclusion	Ecosystème productif avec une biodiversité élevée qui met l'accent sur le tourisme et la lutte contre l'érosion côtière
2. Objectif opérationnel (justificatif)	Minimise les dommages aux coraux durant les opérations de pêche (à moyen terme) Permet la reconstitution du système corallien (à long terme)
3. Indicateur	Proportion du récif corallien exploitée par la pêche (à moyen terme) Superficie du récif corallien couverte (à long terme)
4. Mesures de performance (limite/cible)	Zone de pêche sur les coraux réduite par les pêcheurs au filet - 20% de réduction en deux ans (à moyen terme) Augmenter la couverture du récif corallien de 10% en 20 ans (à long terme)
5. Besoins en données/disponibilité	Données spatiales sur la couverture du récif, la répartition de la pêche et les niveaux relatifs d'effort (à moyen et long terme)
6. Évaluation	Néant
7. Robustesse	Excellent
8. Mesures de gestion des pêches: – courante – futures – actions si la limite de performance est dépassée	Contrôler le nombre des filets Propriété des filets non transférable Fermer la pêche au filet dans les zones sensibles et vulnérables du récif corallien
9. Performance actuelle de la pêche en rapport avec cette problématique	Impact élevé sur le récif corallien entraînant la réduction de la couverture totale
10. Facteur externes	La couverture corallienne pourrait être affectée par le réchauffement global/décoloration ou d'autres activités humaines

*C: Sécurité alimentaire et la pêche de la sardinelle au Bénin*

<b>Pêcherie/espèces Problématique</b>	<b><i>Sardinelle</i> <i>Sécurité alimentaire</i> <i>Socioéconomique</i></b>
1. Raison de l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Menace sur le stock</li> <li>• Croissance démographique/concentration dans la zone côtière</li> <li>• Libre accès/absence de régulation</li> <li>• Dépendance des populations vis-à-vis de cette source d'alimentation</li> </ul>
2. Objectif opérationnel (justification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir le niveau de capture (année de référence 2007) à un niveau soutenable</li> <li>• Améliorer la filière post capture</li> </ul>
3. Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débarquements totaux de sardinelles</li> <li>• Structure démographique des débarquements de sardinelle</li> <li>• CPUE</li> </ul>
4. Mesures de performance (limite/cible)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyenne des débarquements des 5 dernières années</li> <li>• 80% des captures au dessus de la taille de 1ere maturité</li> <li>• Captures composées à 80% d'espèces cibles</li> <li>• Stabilité du niveau des CPUE (équivalent à la moyenne des 5 années précédentes)</li> </ul>
5. Besoin en données/disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au niveau national, informations disponibles pour les débarquements, le nombre de sorties, la composition des captures</li> </ul>
6. Évaluation	Janvier de chaque année
7. Robustesse	<p>Indicateurs nationaux qui ne reflètent pas forcément la réalité au niveau local (sécurité alimentaire)            Ne reflètent pas la durabilité du stock à un niveau régional            Concernant les CPUE, l'indicateur manque de précision</p>
8. Mesures pou la gestion des pêches: – courante  – actions si la limite de performance est dépassée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réglementer la longueur et le maillage des sennes à 20 mm</li> <li>• Mise en place de mesure d'accompagnement pour la mise en œuvre de cette réglementation</li> <li>• Mettre en place un système de cogestion :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Système de collecte des données</li> <li>○ Implication des unions des pêcheurs</li> </ul> </li> <li>• Harmonisation au niveau régional :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Système de suivi</li> <li>○ Politique des pêches</li> <li>○ Cadre d'aménagement...</li> </ul> </li> <li>• Développement des activités génératrices de revenus alternatives</li> </ul>

9. Présente performance de la pêche en rapport avec cette problématique	
10. Facteurs externes	Upwelling/changement climatique Migration des pêcheurs

## ANNEXE 7

### TECHNIQUES DE FORMATION <sup>1</sup>

#### DE L'ENSEIGNEMENT À LA FORMATION

La formation cherche à développer les compétences, la connaissance, les capacités, et les attitudes particulières nécessaires à l'exécution d'une tâche ou d'un travail spécifique. À la différence d'un cours, les formations devraient être entièrement orientées vers l'application pratique, ne faisant intervenir la théorie que si elle aide les stagiaires à mieux comprendre le sujet de la formation et à l'appliquer correctement. Comme les objectifs de la formation sont mesurables et concrets, l'accent doit être mis sur le contenu et sur le style du formateur, facilitant ainsi la transmission du contenu. Avant tout, un bon formateur doit créer un environnement qui mette en valeur les critères de formation de l'adulte contribuant à la fois physiquement et psychologiquement au processus de formation.

#### CONDITIONS POUR UN BON ENVIRONNEMENT DE FORMATION

1. Respect de la personnalité individuelle de chacun. Vos sentiments personnels envers certaines personnes du groupe, en particulier s'ils sont négatifs, sont à proscrire. Reconnaissez que vos étudiants sont tous des partenaires égaux dans le processus d'apprentissage. Inspirez-vous de leurs expériences pour améliorer le contenu du cours.
2. Participation à la prise de décision. Permettez aux stagiaires adultes de participer à la prise de décisions concernant le processus de formation. Encouragez et acceptez leurs suggestions sans vous mettre à la défensive et, dans la mesure du possible, incorporez-les dans la formation. Prenez au sérieux l'évaluation du programme par les stagiaires.
3. Liberté d'expression et disponibilité de l'information. Rendez disponible toute l'information à laquelle vous vous référez et permettez l'accès à toutes les informations supplémentaires utilisées pour développer le cours. Répondez à toutes les questions et commentaires émis par les stagiaires et intégrez les, dans la mesure du possible, en les encourageant et en les supportant, dans la présentation.
4. Fournissez un environnement physiquement confortable. Aucune formation réussie ne peut avoir lieu dans un espace où les stagiaires ont trop chaud ou trop froid, ou bien, où ils doivent fournir des efforts pour entendre le formateur.

#### RELAX : LES FORMATEURS NE SONT PAS SUPPOSÉS ÊTRE :

1. Parfait. Les formateurs font des erreurs.
2. Experts. Rappelez-vous que vous n'avez pas à savoir tout de ce qu'il y a à connaître sur le sujet que vous traitez, mais vous devez savoir comment vous y prendre pour trouver une réponse si quelqu'un vous interroge sur quelque chose que vous ne connaissez pas.

---

<sup>1</sup> D'après Andrew E. Schwartz de A.E. Schwartz & Associés, une organisation de formation pour le management et le développement du leadership.

Dites le quand vous ne connaissez pas une réponse - habituellement les stagiaires savent quand vous les bluffez. La classe peut s'entendre pour essayer de faire en sorte que le formateur ait l'air idiot si ce dernier montre une attitude de suffisance.

3. Plus expérimenté. Il n'est pas rare de trouver des stagiaires plus instruits ou expérimentés que vous dans votre domaine. Vous avez la responsabilité d'utiliser leur expertise pour aider à élargir le contenu du cours et à y ajouter de nouveaux aspects.

4. En contrôle total. Ironiquement, plus vous perdez le contrôle du groupe, plus les stagiaires adultes perçoivent votre programme comme étant réceptif et répondant à leurs besoins. La perte de contrôle peut prendre la forme d'un rôle autoritaire traditionnel ou d'un plan de cours trop rigide. Pour ce fait, si la présentation que vous faites ne se déroule pas bien, vous n'avez rien à perdre en demandant aux participants ce qu'ils perçoivent comme problèmes puis d'y répondre en ajustant votre formation en conséquence.

5. Animateurs. Il est plus important que les stagiaires apprennent les techniques, les connaissances, les pratiques et attitudes prévues (même si la voie choisie pour garantir cet apprentissage s'écarte de votre plan), plutôt que de rire tout bas pendant la présentation sans apprendre grand chose. Bien qu'idéalement vous voudriez qu'ils apprécient le processus d'apprentissage, le contexte/l'ambiance ne devrait jamais être sacrifié en faveur du désordre.

### **DIRIGER L'ÉNERGIE SUR LES CHOSES IMPORTANTES**

1. Vous-même. Vous avez beaucoup à offrir tel que vous êtes. Les stagiaires remarquent facilement quand un formateur pose un acte.

2. Honnêteté. Vous devez être honnête, personnellement, professionnellement, et intellectuellement. Vous devez manifester un sens d'intégrité et de d'éthique.

3. Sincérité. Pour vous-même, pour la qualité de l'instruction et de l'apprentissage des participants. Vous devez être disposé, en cas de besoin, à ajuster le programme afin d'améliorer son efficacité et l'ouvrir aux suggestions et à la critique des stagiaires.

4. Être préparé. Vous devez développer vos domaines de compétence aussi complètement que possible dans vos délais, préparer un plan complet de la leçon, et préparez des photocopies, des transparents, ou d'autres supports de formation. Sachez utiliser l'équipement requis pour la leçon et ayez suffisamment de la documentation pour l'ensemble des participants. Même si personne ne sait que vous ne vous êtes pas préparé, votre présentation en souffrira.

5. Confiance. Si vous n'êtes pas préparé, il est presque impossible d'avoir confiance en soi, puisque vous savez que vous n'êtes pas prêt à instruire. Il est probable que cela augmente votre nervosité et votre manque total de sang-froid. Être préparé est la clé de la confiance. Et la confiance est justifiée quand vous êtes préparé, puisque la préparation conduit au succès.

### **LA PSYCHOLOGIE DE LA MOTIVATION DES FORMATEURS**

Le manque de motivation est, de nos jours, un malheureux effet secondaire. Aujourd'hui, beaucoup de personnes sont cyniques et désillusionnées ou pensent que pour paraître sophistiquées, elles doivent devenir ainsi. Elles trouvent difficile de ressentir une énergique conviction pour n'importe quel sujet. En formation, cependant, pour réussir, il est crucial d'être motivé en présentant les cours. Même le savoir n'importe pas beaucoup pour le

formateur qui manque de maîtrise et de retenue. La bonne compréhension des fondements de la motivation et la maîtrise des moyens pour y parvenir peuvent conduire à l'amélioration des présentations lors de la formation.

### **UNE PRÉSENTATION RÉUSSIE**

Appréciez ce que vous faites, ou faites semblant au moins. Si vous êtes bien préparé, le travail avec et devant un groupe peut être plaisant. Si vous semblez apprécier votre présentation, votre assistance sera susceptible de l'apprécier également.

### **PRÉSENTATEURS NERVEUX**

Contrôler la nervosité en la convertissant en force positive. Tout le monde peut devenir nerveux; bien qu'elle ne puisse pas être éliminée, elle peut être contrôlée. L'énervement incontrôlé peut entraîner la perte de mémoire, une voix tremblotante, le tremblement des mains et des genoux, une envie de parler plus rapidement et de sortir. Le contrôle de l'énervement peut conduire à une pensée claire et à un tonus retrouvé.

### **OBTENEZ LES REMARQUES DE VOS AUDITEURS**

Soyez sensible aux besoins du groupe. Vous devriez judicieusement faire attention à chaque membre du groupe et être capable de leur manifester cette attention. Vous pouvez le faire en empruntant les gestuelles des membres du groupe pour les adapter à votre présentation.

### **MAÎTRISEZ/SURVEILLEZ VOTRE EGO**

Faire une présentation impersonnelle. Appuyez-vous sur la personnalité du groupe lors de la présentation. Nous avons parfois tendance à oublier que notre principal objectif est de fournir l'information ou de transmettre des connaissances au groupe. Par exemple, si nous sommes trop nerveux, nous sommes plus préoccupés par notre propre échec que par la réception du message par le groupe. À l'extrême, certaines personnes s'écoutent parler. Dans ces cas, elles se considèrent les meilleures. Une excellente stratégie pour vous aider à vous concentrer sur le groupe est de connaître la formation de chaque participant et les raisons pour lesquelles ils prennent part à la présente session de formation.

### **FORMATION ET COMMUNICATION**

Il est de la responsabilité du formateur d'adapter la formation aux besoins de ceux qui prennent part à la formation. Pour réussir votre formation, vous devez communiquer avec succès à vos stagiaires l'information utile à leur instruction. En plus de la communication, quatre autres outils peuvent être employés par un formateur pour rendre la présentation plus efficace – mouvement réfléchi, voix, contact visuel, et questions.

### **CLÉ POUR UNE BONNE PRÉSENTATION**

Le mouvement devrait être utile. Le mouvement excessif distrait. Un formateur devrait toujours se tenir debout, et résister à la tentation de se pencher ou de s'asseoir sur des objets. Transmettez de l'enthousiasme, de l'énergie et de la vitalité en vous rapprochant de votre assistance pour faire une remarque spécifique. Employez les gestes d'une façon naturelle. Faites attention à ne pas tourner le dos à votre assistance. Ne donnez pas des messages contradictoires au groupe.

## **COMMENT PARLER**

Utilisez votre voix à votre avantage. Un de vos outils principaux comme formateur est votre voix, et vous devriez avoir conscience de plusieurs de ses caractéristiques.

1. La formation nécessite un peu plus de volume que votre voix naturelle; parlez assez fort pour faire face à la situation. Ensuite, modulez votre voix. Evitez un discours monotone ou modelé, qui est souvent le résultat de la mémorisation et des bruits artificiels.
2. Utilisez les inflexions, qui sont les accents mis sur les différentes paroles. Lorsqu'ils sont utilisés correctement, les inflexions peuvent mettre l'accent sur les points essentiels. Employée mal ou négligemment, ils peuvent changer radicalement le sens d'une phrase.
3. Variez votre taux d'élocution. Les personnes écoutent plus vite qu'ils ne parlent. Augmentez votre vitesse pour maintenir l'intérêt, mais aux signaux de l'auditoire de vous dire quand le faire. Essayez de varier votre taux d'intérêts, et faire usage de pauses.
4. Peut-être le facteur le plus important de votre voix est la clarté, ou comment bien vos mots arrivent à l'audience. Essayez toujours d'essayer de parler aussi clairement que possible.

## **REGARDEZ DANS MES YEUX**

Le contact visuel constitue un outil pour rendre votre présentation plus efficace. Selon une étude faite par Richard Hildreth, les orateurs qui avaient été jugés sincères ont regardé l'assistance 64 pourcent du temps, tandis que ceux qui n'avaient pas été jugés sincères ont regardé l'assistance seulement 21 pourcent du temps. Regardez les gens individuellement dans les yeux; quand un regard a été rendu, déplacez-vous à la prochaine personne. Comme le mouvement réfléchi, le contact visuel devrait être fait naturellement. Il ne devrait jamais être utilisé pour intimider.

## **DES QUESTIONS?**

Nous utilisons des questions pour quatre raisons essentielles: pour obtenir la réaction, stimuler la discussion, susciter la réflexion, et maintenir l'intérêt. Une mauvaise appréciation des questions peut détruire une discussion efficace. Préparez-vous toujours aux questions en connaissant à la fois votre sujet et l'assistance, et anticipez des questions potentielles. En répondant aux questions, faites attention à l'ensemble du groupe. Ne laissez jamais une personne dominer; répétez ou reformulez les questions pour l'ensemble du groupe. Si vous ne savez pas une réponse, admettez-le, mais essayez de trouver la réponse ou de conseiller à la personne qui a posé la question où la réponse pourrait être trouvée. Une excellente technique pour faire participer le groupe est d'encourager d'autres participants du groupe à répondre aux questions.

## ANNEXE 8 : CE QU'IL FAUT FAIRE ET NE PAS FAIRE POUR LES PRÉSENTATIONS (39 astuces)

### Contenu

1. Expliquez le but de votre présentation à votre assistance quand vous commencez
2. Soyez bref et simple
3. Commencez votre présentation avec une remarque positive
  - «Je suis reconnaissant ; j'ai l'occasion de vous entretenir au sujet de...»
  - «Après 15 minutes vous pourriez être aussi intéressé que moi par l'artisanat...»
4. Aucune «ouvertures de suicide»:
  - «Je ne suis pas très informé sur le sujet»
  - «Je remplace un collègue et n'ai pas eu assez de temps pour me préparer»
  - «Je n'aurai jamais assez de temps pour expliquer»
5. Expliquez toutes les abréviations: votre audience se demande toujours ce qu'elles signifient
6. Utilisez des pauses silencieuses pour souligner ce que vous avez juste dit ou faire la transition avec le prochain sujet
7. Expliquez clairement à votre audience le processus de votre présentation
  - Dites-leur ce que vous allez leur dire (introduisez vos sujets)
  - Dites-le
  - Et dites-leur ce que vous leur avez dit (conclusion/résumé)

De cette façon vous guiderez votre assistance par votre présentation et retiendrez leur attention
8. Assurez-vous que votre présentation est appropriée à l'assistance

### Relation avec l'auditoire

En rapport avec l'auditoire les points les plus importants sont:

- savoir ce qu'elle peut attendre de la présentation
  - être capable de reconnaître les points mentionnés dans l'introduction lors de la présentation
  - sentir que le présentateur est réellement là pour eux et
  - se sentir attirés par la présentation
1. Gardez toujours le contact avec votre auditoire, cela:
    - vous donnera la confiance en vous
    - développer votre présentation
    - Communiquez votre message
  2. Ne regardez pas vos feuilles de notes/aide mémoire, transparents ou notes personnelles
  3. Vérifiez régulièrement la compréhension de l'assistance en observant la communication
  4. Commencez votre présentation avec le contact visuel et gardez le contact visuel pendant votre présentation
  5. Ne tournez pas le dos à l'auditoire

### Attitude générale

L'attitude générale implique se sentir à l'aise, motivé, enthousiaste, la manière de bouger votre corps, etc.

Les manières d'avoir une bonne attitude générale incluent:

1. Faire des blagues utiles
2. L'utilisation convenable de la voix, pas monotone
3. L'utilisation des mains et des bras en soutien à votre présentation (en accord avec ce qui a été dit) mais pas pour distraire l'audience
4. Variez vos gestes autrement le public commencera à vérifier que vous faites souvent un mouvement particulier
5. Apprenez le premier couple de phrases (2–4) par cœur. Vous pouvez avoir le contact visuel de cette façon. Cela vous mettra à l'aise
6. Quand vous changez de feuilles/transparents arrêtez de parler, autrement vous perdrez l'attention de l'auditoire et donnerez une mauvaise impression
7. Avant de commencer votre présentation, arrangez votre matériel: table, chaise, papiers et autres aides visuelles. Cela vous mettra en confiance et rassurera l'auditoire
8. N'utilisez pas les mots vides de sens du genre «je veux dire», «vous savez» et ne faites pas de bruits déplaisants du genre «Umm, Euh..»

### **Utilisation de l'espace**

L'utilisation de l'espace inclut votre mobilité, la distance avec l'auditoire et les mouvements que vous faites. Tracez une ligne imaginaire devant vos pieds au début de votre présentation quand vous pouvez encore voir tout l'auditoire. Rappelez-vous que devez tourner le dos à la ligne! Cela vous aidera à regarder votre auditoire, et évitez de ne regarder que les participants devant vous.

### **Aides visuelles**

Les aides visuelles incluent des transparents pour le rétroprojecteur, le tableau blanc, des feuilles et d'autres outils de démonstration.

1. N'utilisez pas trop d'aides visuelles: une par minute suffit
2. Organisez vos aides visuelles avant le début de la présentation. Vous économiserez ainsi le temps et ferez bonne impression
3. Assurez-vous d'utiliser correctement le rétroprojecteur, ne vous tenez pas devant l'écran et ne couvrez pas l'image pour une partie de l'auditoire/assistance et vérifiez si vos feuilles sont lisibles
4. Montrez les transparents assez longtemps mais enlevez-les une fois qu'elles ne sont plus nécessaires
5. Eteignez le rétroprojecteur quand il n'est pas utilisé
6. Si vous employez le tableau blanc, assurez-vous que l'écriture ne prend pas la majeure partie de votre temps
7. Aides visuelles: testez-les avant de commencer!
8. Assurez-vous que vous employez la bonne taille de lettres (lisibles) sur vos transparents et feuilles de conférence
9. Aides visuelles: le message doit être court et simple; trop de détails sur les aides visuelles dérangent
10. Utilisez uniquement des mots clés, pas de phrases sur les transparents et les feuilles d'exposés!
11. Utilisez des couleurs fonctionnelles sur vos feuilles et vos transparents
12. Utilisez un stylo ou un crayon pour pointer sur votre transparence ou sur le rétroprojecteur, et déposez le!
13. Utilisez des couleurs, des numéros, etc. pour faire ressortir les points spécifiques.
14. Utilisez des graphiques pour résumer les informations chiffrées

15. Utilisez des pauses/silence pour donner à votre public le temps de regarder les aides visuelles
16. Préparez vos transparences: révélez les informations dont vous parlez. De cette façon vous retenez l'attention de votre public
17. Apportez le matériel de démonstration et montrez-le. Votre public s'en souviendra et par conséquent également de votre message
18. Ne vous laissez jamais être contrôlé par des aides visuelles: c'est vous qui devriez avoir toujours le contrôle.

## ANEEXE 9 EXPLICATION DE LA ROUE DE MARGOLIS <sup>2</sup>

### Objectifs:

- Donner aux participants l'occasion de discuter des problèmes réels liés au genre et de générer des solutions potentielles
- Encourager les participants à partager les problèmes et à chercher activement des expériences et des suggestions entre eux.

### Matériels:

- Deux jeux de cinq ou six chaises disposées dans deux cercles concentriques, celles de l'intérieur faisant face à l'extérieur. Ou des personnes peuvent se tenir dans deux cercles concentriques ceux se tenant dedans faisant face à l'extérieur.
- Une montre ou un minuteur électronique pour chronométrer chaque round
- Un objet pour faire du bruit, par exemple une tasse et une cuillère, une cloche.

**Temps:** 45 minutes

### Procédure:

1. Demandez aux participants de réfléchir aux problèmes particuliers auxquels ils feront face quand ils traiteront de la sensibilisation aux aspects liés au genre. Celui-ci peut être centré sur une session récente et pourrait inclure:
  - Problèmes dans la formation d'autres personnes avec l'utilisation des méthodes participatives;
  - Problèmes/difficultés auxquels il faut faire probablement face en retournant à votre propre institution.
2. Ensuite demandez aux participants de s'asseoir n'importe où/ou de se tenir debout dans des cercles en face de quelqu'un d'autre. Informez-les que ceux s'asseyant dans le cercle intérieur seront des consultants ou des personnes chargées de suggérer des solutions. Expliquez que chaque paire a trois minutes pour discuter des problèmes et des solutions potentielles.
3. Après trois minutes, le cercle extérieur tourne par un siège, en amenant un nouveau client à faire face à chaque consultant.
4. Accordez encore trois minutes pour la discussion.
5. Ensuite donnez deux minutes pour que tous les clients et consultants écrivent un résumé des problèmes et solutions sur le papier.
6. Après cela, les clients et les consultants changent de cercle et inversent les rôles. L'exercice est répété.

**Commentaires:** Vous pourriez donner un exemple de votre propre expérience pour démontrer cela. L'exercice est mieux utilisé quand il y a eu un examen préalable des problèmes et des contraintes. Par exemple, les participants ont pu avoir été avec des collègues de la même institution, programmes ou département discutant de ce qui devrait arriver après l'atelier. Cassez la discussion en utilisant la roue de Margolis, car cela permettra aux participants de discuter des problèmes et des solutions appropriées.

---

<sup>2</sup> Source: Alan Margolis (communication personnelle).

Cet exercice produit habituellement une discussion très animée. Il est important que les participants notent clairement les problèmes et les solutions potentielles. Ceux-ci peuvent être employés par la suite dans une discussion de suivi, telle que l'élaboration de leur approche de plan d'action du participant.

Fondamentalement, l'exercice permet de se rendre compte que très souvent les solutions à ce qui semble être des problèmes très difficiles se trouvent en nous (individuellement ou en tant que groupe) et peuvent être discutées en se donnant les conditions, le temps et les circonstances convenables. Cet outil peut être très valorisant s'il est utilisé correctement!!!

**ANNEXE 10**  
**PRÉSENTATIONS POWER POINT**  
**(VOIR VERSION ANGLAISE pp. 49-174)**